Rapport sur le Développement Durable

2025









Table des matières

1.0 Déclaration du PDG 3

2.0 À propos de ce rapport 6

3.0 Nos zones d'exploitation 8

4.0 Vue d'ensemble – Aperçu de 2025 12

5.0 Notre approche en matière de Développement Durable 14

5.1 Culture 16
5.2 Vision et gouvernance 19
5.3 Systèmes et planification 26
5.4 Personnel et leadership 29
5.5 Performance 29
5.6 Innovation 29

6.0 Contributions économiques 30

7.0 Conduite éthique 33

7.1 Éthique des affaires 34
7.2 Respect des droits humains 35
7.3 Gestion des fournisseurs 36
7.4 Gestion de la sûreté 39

8.0 Prendre soin de notre personnel 42

8.1 Notre personnel 43
8.2 Santé et sécurité 47

9.0 Protéger notre environnement 53

9.1 Notre approche 54
9.2 Efficacité énergétique 56
9.3 Gestion de l'eau 59
9.4 Gestion des résidus et des déchets 62
9.5 Gestion des matières dangereuses 70
9.6 Biodiversité et gestion des terres 71
9.7 Fermeture des mines 74

10.0 Autonomiser nos communautés 75

10.1 Notre approche 76
10.2 Engagement communautaire 78
10.3 Développement communautaire 81
10.4 Emploi et approvisionnement l'échelle locale 89
10.5 Santé et sécurité communautaires 92
10.6 Acquisition de terres et réinstallation des communautés 94
10.7 Exploitation artisanale et à petite échelle de l'or 95

Déclaration du PDG



Peter Marrone
Président-directeur général

J’ai le plaisir de vous présenter notre Rapport de développement durable 2025, qui met en lumière les efforts que nous continuons de déployer pour améliorer notre performance en matière de développement durable à l’égard des enjeux importants qui comptent le plus pour notre société et nos parties prenantes. Au cours de cette période de croissance transformatrice, notre équipe de direction est demeurée convaincue que le développement durable, la performance operationnelle et la performance économique vont de pair. En 2025, nous avons franchi d’importantes étapes à l’échelle de l’entreprise, tout en continuant de relever les défis et de saisir les occasions de manière à renforcer les fondements de notre entreprise et à soutenir nos objectifs strategiques.



Déclaration du PDG

Santé et sécurité, notre priorité absolue

Comme nous l'avons indiqué précédemment, la santé et la sécurité de nos employés, de nos entrepreneurs et de nos communautés hôtes demeurent au cœur de notre approche en matière d'exploitation minière responsable. Une solide performance en matière de sécurité est à la base d'une entreprise durable et rentable, car elle permet de protéger nos personnes, de favoriser l'excellence opérationnelle, de préserver notre acceptabilité sociale, de renforcer notre réputation et de créer de la valeur à long terme pour les parties prenantes.

Lancée en janvier 2024, notre initiative sur la culture de sécurité a été conçue pour renforcer et harmoniser notre approche en matière de sécurité à l'échelle de la société et instaurer une culture de sécurité forte et unifiée. Cette initiative est demeurée notre principale priorité en matière de développement durable tout au long de 2025. Dès le départ, nous avons reconnu qu'un changement de culture significatif prendrait du temps. Cependant, je suis heureux de constater que ces efforts portent déjà leurs fruits, comme en témoignent nos résultats de 2025, qui font état d'améliorations importantes tant des indicateurs de resultats que les indicateurs prospectifs dans l'ensemble de l'organisation. Nous continuerons de tirer parti de ces progrès en 2026 et au-delà.

Des territoires stables, des attentes claires en matière de développement durable

La responsabilité collective d'obtenir des résultats positifs en matière de développement durable est partagée entre les gouvernements, les sociétés et les communautés. Cela se reflète dans les territoires où nous exerçons nos activités, où des cadres réglementaires établis définissent des attentes claires pour tous les aspects de la performance en matière de développement durable.

Comme dans de nombreux territoires miniers à l'échelle mondiale, nos pays hôtes ont continué de réformer leurs cadres réglementaires au cours des dernières années afin d'accroître la valeur générée à l'échelle nationale par le développement des ressources minérales, reconnaissant que l'exploitation minière est un important moteur de croissance économique, laquelle agit à son tour comme catalyseur d'améliorations socioéconomiques. Notre capacité à exercer nos activités de manière constante dans ces territoires témoigne de la stabilité de leurs cadres juridiques, de la prévisibilité des processus d'obtention de permis et de la nature de nos relations avec les gouvernements. Cette capacité est en outre renforcée par l'obtention des principaux accords et approbations nécessaires pour prolonger la durée de vie opérationnelle, développer de nouveaux sites et faire progresser les projets d'expansion dans l'ensemble des territoires.

Le développement durable est fondamental pour notre entreprise

Nous sommes fermement convaincus qu'une solide performance operationnelle ne peut aller sans une solide performance en matière de développement durable. Le développement durable fait partie intégrante de la résilience et de la réussite à long terme de notre entreprise, et touche toutes les fonctions de l'entreprise, ce qui se reflète dans la façon dont nous assurons la gouvernance de chacun de nos enjeux importants, grace à des efforts coordonnés à travers de l'organisation. Notre Conseil d'administration et notre équipe de direction demeurent activement engagés à l'égard de nos priorités en matière de développement durable, renforçant ainsi l'engagement au plus haut niveau, tandis que notre effectif apporte l'expertise et l'engagement nécessaires pour intégrer ces priorités dans l'ensemble de l'organisation et les traduire en mesures concrètes sur le terrain.

En 2025, nous avons finalisé les piliers prioritaires de notre feuille de route en matière de développement durable, tels qu'ils sont présentés dans ce rapport. Tout au long de 2026, nous définirons des objectifs et des mesures à court, à moyen et à long terme afin de faire progresser chacun de ces piliers. Cette approche à long terme favorise les investissements dans les personnes, la planification et les pratiques nécessaires pour respecter nos engagements et assurer la réussite durable de notre entreprise.

Déclaration du PDG

Pour conclure, je tiens à remercier sincèrement tous nos employés pour leur contribution. Leurs efforts nous permettent de créer de la valeur pour les parties prenantes tout en continuant de renforcer le développement durable dans l'ensemble de l'entreprise.

Je suis fier des progrès réalisés au cours de cette période, qui constituent une base solide pour la création de valeur future. J'espère que ce rapport présente nos efforts de 2025 de manière claire et transparente.



Peter Marrone
Président-directeur général



2.0 À propos de ce rapport

2.0 À propos de ce rapport

Le rapport sur le développement durable vise à présenter à nos parties prenantes nos politiques, nos objectifs et les mesures que nous mettons en œuvre en matière de développement durable. Il s'inscrit dans notre engagement à fournir des informations transparentes, pertinentes et cohérentes sur nos performances. Les termes « Allied Gold », « la Société », « nous » et « notre » désignent collectivement Allied Gold Corporation.

Ce rapport présente la performance des actifs placés sous le contrôle opérationnel d'Allied Gold, soit nos trois mines en exploitation et notre projet en développement, tels que décrits dans la section suivante. Sauf indication contraire, nos bureaux corporatifs et nationaux ne sont pris en compte que dans les données relatives à la performance en matière d'emploi.

Les données de performance en matière de développement durable présentées pour ces actifs concernent l'année civile allant du 1er janvier au 31 décembre 2025. Dans certaines sections, des données relatives à des périodes antérieures à l'année civile 2025 ont été incluses lorsqu'elles apportent un contexte pertinent ou une valeur ajoutée pour le lecteur. Le cas échéant, les années de référence ont été clairement précisées.

Notes sur les données

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administrator. Sauf indication contraire, tous les montants financiers sont exprimés en dollars américains. Certaines données numériques et statistiques peuvent ne pas correspondre exactement au total indiqué ou à 100 %, en raison des arrondis. À l'exception des données financières, aucune autre donnée présentée n'a fait l'objet d'une vérification externe.

Retraitements de l'information

À mesure que nous améliorons nos systèmes de collecte de données, nos processus et nos mécanismes de contrôle de la qualité, il se peut que nous retraitions des données publiées antérieurement. Les retraitements apportés à notre rapport de 2024 sont indiqués ci-dessous :

- Les données relatives à l'eau présentées dans notre rapport de 2024 font actuellement l'objet d'un examen afin de s'assurer que l'eau gérée (c.-à-d. l'eau prélevée et directement rejetée dans l'environnement sans avoir été utilisée) est correctement prise en compte dans le calcul de la consommation d'eau et de la réutilisation de l'eau. Par conséquent, aucune comparaison entre les données de 2024 et celles de 2025 n'est présentée.



3.0 Nos zones d’exploitation



Mine de Sadiola, Mali



La mine de Sadiola est située dans la région de Kayes, dans l’ouest du Mali, et a produit plus de 8,6 Moz d’or depuis sa mise en service en 1996. Sous la direction précédente, les activités minières avaient été interrompues, bien que le traitement des stocks à faible teneur se poursuivait. Allied a pris le contrôle opérationnel en janvier 2021 et a relancé les activités minières en mars de la même année. En novembre 2023, nous avons acquis le permis d’exploitation minière à petite échelle de Korali-Sud, situé à environ 15 km au sud de l’usine de traitement de Sadiola.

Statut : Production

193 880 oz

Production en 2025



Structure de l’actionnariat de Sadiola

- **80 %** Allied
- **20 %** gouvernement du Mali



Structure de l’actionnariat de Korali-Sud

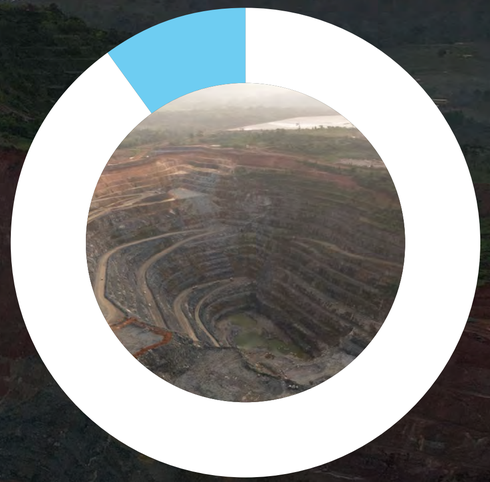
- **65 %** Allied
- **35 %** gouvernement du Mali

Côte d’Ivoire Complex



Le complexe de Côte d’Ivoire regroupe les mines de Bonikro et d’Agbaou, ainsi que deux permis d’exploration situés dans le district de Gôh-Djiboua, au sud du pays. Allied a pris le contrôle opérationnel de Bonikro en 2019, puis d’Agbaou en 2021. Depuis, d’importants efforts ont été déployés pour intégrer ces actifs sur les plans administratif et opérationnel. À Bonikro, les activités minières s’étendent sur deux permis d’exploitation, Bonikro et Hiré, ce dernier étant exploité comme site satellite. À Agbaou, les activités opérationnelles et d’exploration sont regroupées sous un permis unique.

Bonikro
Statut : Production



100 678 oz

Production en 2025

- **89,89 %** Allied
- **10 %** gouvernement de la Côte d’Ivoire
- **0,11 %** actionnaire minoritaire

Agbaou
Statut : Production



84 524 oz

Production en 2025

- **85 %** Allied
- **10 %** gouvernement de la Côte d’Ivoire
- **5 %** SODEMI

Projet de Kurmuk, Éthiopie

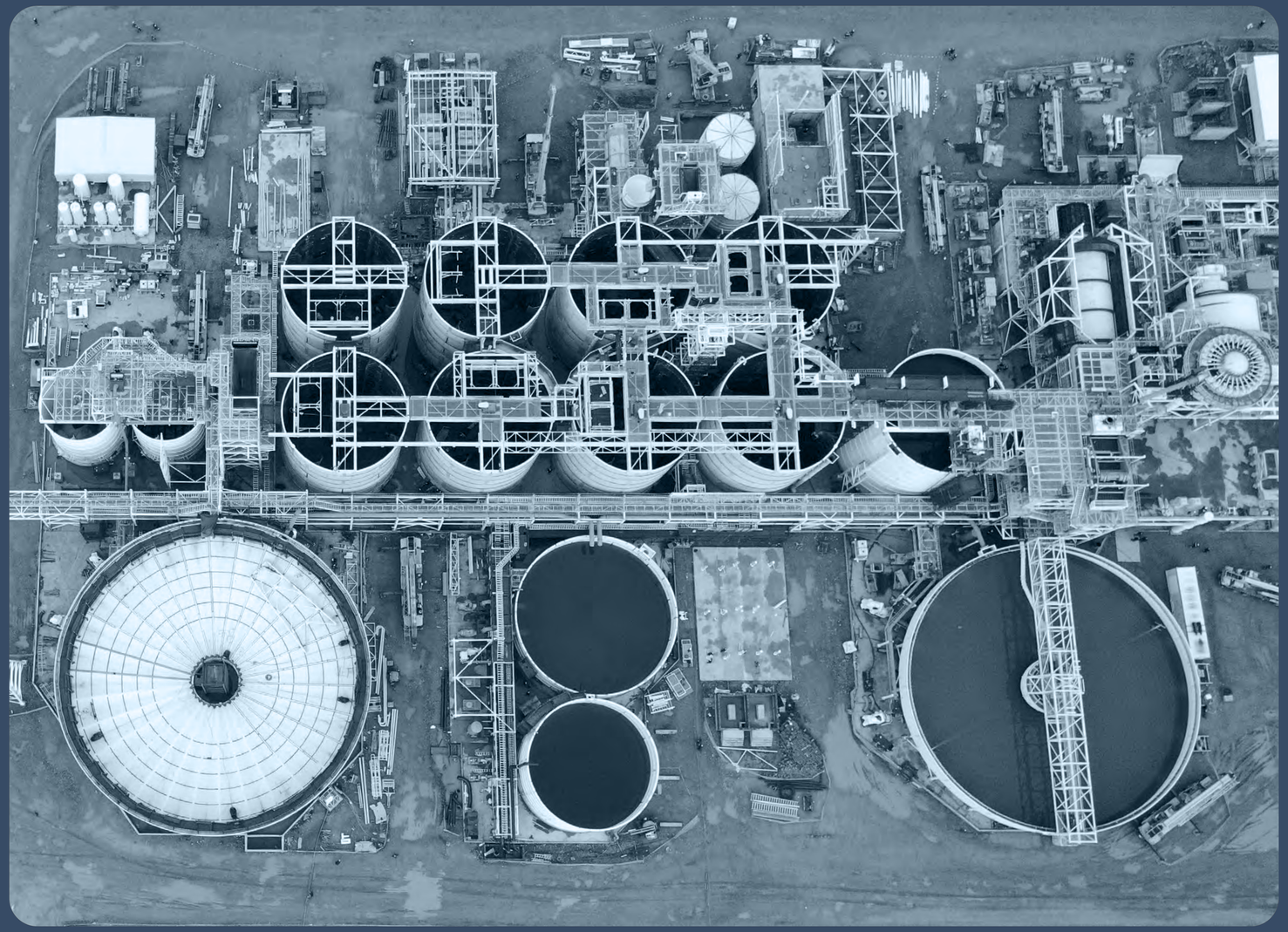


Le projet de Kurmuk est un projet de développement entièrement nouveau situé dans la région de Benishangul-Gumuz, dans l’ouest de l’Éthiopie. Les premières autorisations ont été obtenues en 2021 et les travaux de construction sont en cours. La Société détient également trois permis d’exploration contigus au permis d’exploitation, couvrant une superficie d’environ 1 450 km².

Statut : Construction



- **100 %** Allied (le gouvernement de l’Éthiopie devant acquérir une participation de
- **7 %** lors du démarrage de la production commerciale)



4.0 Vue d’ensemble – Aperçu de 2025

Aperçu de 2025

Économie

379 082 oz d'or produites

1 306 M Contribution économique de $ US (sites)

Communauté

9 M Investissement de $ US dans le développement communautaire

Environnement

329 736 t éq. CO_2e Émissions totales de portée 1 et 2

0,81 t éq. CO_2e Intensité des émissions (mines en exploitation)

Notre personnel

Santé et sécurité

0,29 LTIFR consolidé

1,21 TRIFR consolidé

Personnel

2 095 Employés

8 536 Entrepreneurs

93 % Employés originaires des pays hôtes

11 % Personnel féminin

Gouvernance

100 % du personnel de sûreté en poste a suivi la formation sur les Principes volontaires en matière de sécurité et des droits de l'homme (PVSDH)

0 cas confirmé de corruption ou de pots-de-vin

0 allégation fondée de violation des droits humains

5.1 Culture
5.2 Vision et gouvernance
5.3 Systèmes et planification
5.4 Personnel et leadership
5.5 Performance
5.6 Innovation



5.0 Notre approche en matière de Développement Durable

5.0 Notre approche en matière de Développement Durable

Chez Allied, notre approche en matière de développement durable est guidée par une vision globale alignée sur les priorités de l'organisation. Elle repose sur une volonté d'avoir un impact concret sur le terrain, en concentrant nos efforts dans nos pays hôtes et au sein des communautés locales, là où ils ont le plus de portée et de signification.

Notre cadre de gestion du développement durable définit notre approche de la gestion de la performance en matière de développement durable à l'échelle de la Société. Il repose sur six éléments interdépendants et complémentaires. Au cœur de ce cadre se trouve notre culture du développement durable, soutenue par une vision claire et une gouvernance solide, les systèmes et la planification, les ressources humaines et le leadership, la performance (données et rapports), ainsi que l'innovation. Nous considérons que chacun de ces six éléments est essentiel à notre performance en matière de développement durable. Les sections suivantes décrivent la situation de chacun de ces éléments à la fin de l'exercice 2025.

Cette approche s'applique à l'ensemble de nos thématiques liées au développement durable et n'est donc pas répétée dans les sections thématiques du présent rapport. Le cas échéant, ces sections présentent des initiatives spécifiques en cours visant à améliorer la performance à l'égard de chacun de ces éléments.

Notre approche n'est pas dictée par les cadres ou les normes de divulgation en matière de développement durable. Nous nous appuyons plutôt sur les cadres de présentation de l'information et les initiatives pertinents pour orienter la façon dont nous mesurons et divulguons nos incidences. Bien que cela ne soit pas obligatoire, nous alignons nos rapports sur la norme du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC). Nos stratégies s'inscrivent également dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, et le présent rapport expose notre contribution à leur réalisation. Cet alignement témoigne de notre engagement envers des pratiques commerciales responsables.



5.1 Culture

Une culture d'entreprise qui accélère l'intégration du développement durable à l'ensemble de nos activités.

Au cours des dernières années, nous avons travaillé à établir et à harmoniser une culture d'entreprise conforme à nos valeurs. Nous sommes conscients que cette démarche prendra du temps, compte tenu de l'ampleur de notre croissance et de notre transformation au cours des dernières années. Toutefois, dans certains secteurs fonctionnels (p. ex., la santé et la sécurité), nous continuons de privilégier des initiatives ciblées à cet égard (voir l'étude de cas). Nous poursuivrons nos efforts afin d'intégrer le développement durable à notre culture d'entreprise, tout en reconnaissant que les travaux réalisés dans le cadre des autres piliers de notre cadre de gestion du développement durable y contribuent également.

Nous continuons de mettre en œuvre des initiatives qui contribuent à établir une compréhension commune des priorités de la Société en matière de développement durable et à renforcer les liens entre ses différents secteurs. En 2025, nous avons lancé le concours du prix du développement durable, qui récompense les initiatives démontrant la valeur commerciale mesurable du développement durable. Les candidatures provenant de l'ensemble de la société ont été évaluées en fonction de leur contribution aux ODD et de leur incidence commerciale démontrable. Plusieurs de ces candidatures sont présentées sous forme d'études de cas dans les sections suivantes.

5.1 Culture

Étude de cas

Projet de culture de sécurité

En 2024, nous avons lancé notre démarche de transformation de la culture en matière de sécurité, connue sous le nom de Projet de culture de sécurité, sous la gouvernance du comité directeur de la culture de sécurité. Le projet vise à renforcer et à harmoniser notre approche en matière de sécurité, tout en développant une culture plus mature à l'échelle de l'organisation. Il s'appuie sur les résultats d'un sondage mené au début de 2024 auprès de l'ensemble de notre personnel afin d'évaluer la perception de sept indicateurs de la culture organisationnelle. Les travaux se sont poursuivis tout au long de 2024 et de 2025.

En 2024, nous avons défini un slogan commun en matière de sécurité, un logo ainsi qu'un ensemble de comportements attendus associés aux piliers de notre culture de sécurité, soit la « confiance » et la « bienveillance », afin d'ancrer la culture souhaitée à l'échelle de l'organisation.

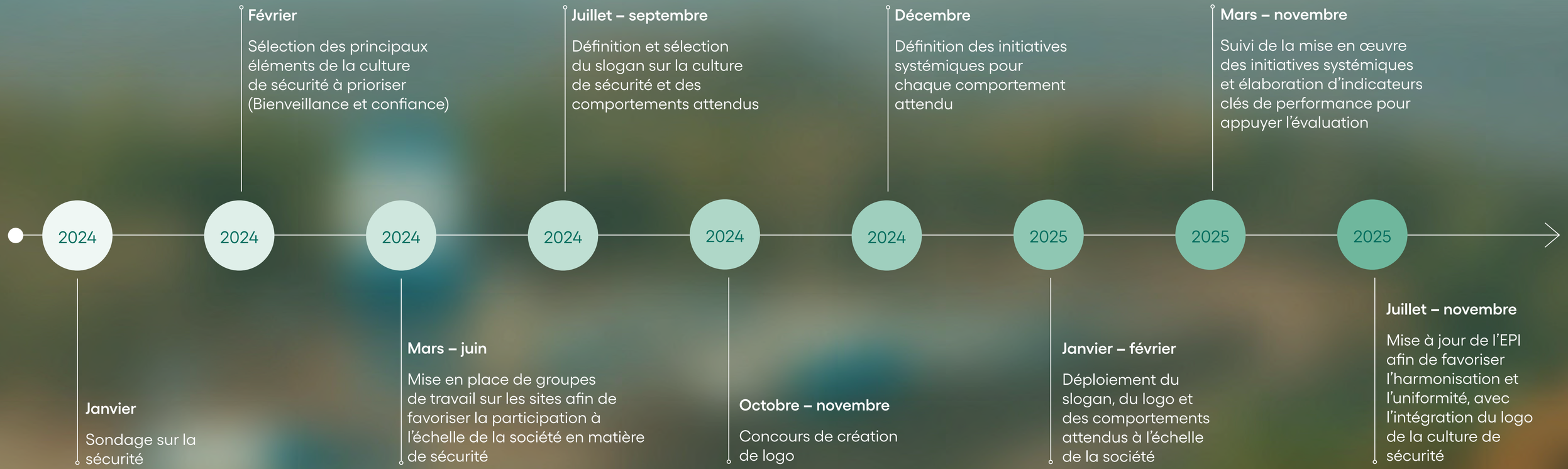
Par la suite, en 2025, nous avons axé nos efforts sur le développement de systèmes favorisant chacun des comportements attendus et leur intégration dans les activités quotidiennes. Des initiatives ont été définies pour chacun des comportements attendus, assorties d'indicateurs clés de performance et de cibles internes. Il s'agit principalement d'initiatives à court et moyen terme, dont l'état d'avancement et de mise en œuvre sur les sites fait l'objet d'un suivi par le comité directeur. Plusieurs des initiatives qui ont connu des avancées importantes en 2025 sont présentées dans les sections pertinentes, comme « Notre personnel» et « Santé et sécurité ».



5.1 Culture

Étude de cas

Projet de culture de sécurité (suite)



5.2 Vision et gouvernance

Une solide gouvernance d'entreprise soutiendra la concrétisation de notre vision en matière de développement durable grâce à des systèmes et des processus qui assureront la transparence et permettront de rendre compte de nos progrès vers l'atteinte de cette vision, tout en favorisant une gestion proactive de l'éthique des affaires et de la conformité.

Vision et priorités

Travailler ensemble pour bâtir de manière responsable un héritage positif avec les communautés locales et l'ensemble de nos parties prenantes.



5.2 Vision et gouvernance

Feuille de route en matière de développement durable

Tout au long de 2025, nous avons poursuivi l'élaboration de notre feuille de route, soit un plan d'action concret visant à concrétiser notre vision. L'accent a été mis sur la définition de nos priorités en matière de développement durable, pour lesquelles nous établirons des objectifs à court et à moyen terme, ainsi que des cibles et des indicateurs connexes qui permettront d'en assurer le suivi. Nous avons recensé et défini les priorités en matière de développement durable en tenant compte de notre évaluation de la matérialité, de consultations auprès de parties prenantes internes, d'une analyse des risques liés au développement durable, d'une étude des tendances en matière de développement durable (et de leurs répercussions sur la réglementation et les attentes des parties prenantes), ainsi que d'un examen de l'alignement des activités de l'entreprise avec les objectifs de développement durable (ODD). Nos priorités en matière de développement durable ont été définies, puis approuvées en décembre 2025.

Protéger la santé et la sécurité de notre personnel et des communautés



Protéger et respecter les droits humains de notre personnel et des communautés



Réduire au minimum les répercussions de la consommation des ressources et de la production de déchets

Gestion des résidus miniers

Améliorer l'efficacité énergétique et hydrique



Donner aux communautés locales les moyens de tirer davantage parti des retombées

Renforcer le contenu local

Investir dans des initiatives socioéconomiques ciblées et durables



Engagement communautaire

Reposant sur de solides fondements en matière de conformité juridique et d'éthique des affaires

5.2 Vision et gouvernance

Évaluation de la matérialité

Tous les deux ans, nous prévoyons de revoir et de mettre à jour notre évaluation de la matérialité afin de nous assurer que nous demeurons concentrés sur les enjeux de développement durable que nos parties prenantes jugent les plus déterminants pour nos activités. Nos enjeux importants approuvés ont été mis en correspondance avec les ODD pertinents, comme l'illustre la figure ci-contre.

Bien que l'évaluation de la matérialité ait servi à définir nos priorités en matière de développement durable (décrites ci-dessus), il importe de souligner que son principal objectif est de veiller à ce que nos informations divulguées soient utiles à la prise de décision de nos parties prenantes. Autrement dit, le présent rapport présente de l'information sur chacun de ces enjeux importants.

Social

- Acquisition des terres et réinstallation
- Santé et sécurité communautaires
- Engagement/développement communautaire
- Santé et sécurité au travail
- Profil du personnel
- Exploitation minière artisanale



Environnement

- Gestion des résidus miniers
- Changement climatique et décarbonation
- Gestion de l'eau
- Gestion des matières dangereuses



Gouvernance

- Respect des droits humains, y compris le recours aux services de sûreté
- Conformité juridique et éthique des affaires
- Gestion des crises et des situations d'urgence



5.2 Vision et gouvernance

Structure de gouvernance

Conseil et comités du conseil

Le Conseil d'administration de la Société (le « Conseil »), appuyé par le comité du développement durable, supervise la gouvernance, la gestion des risques et l'identification des opportunités liées aux enjeux et à la performance en matière de développement durable. Le président-directeur général assure le leadership de l'élaboration de la politique de développement durable et en facilite la mise en œuvre, en concertation avec le Conseil et avec le soutien des membres de la direction concernés.

Le Conseil est actuellement composé de dix membres, dont six huit sont des administrateurs indépendants non exécutifs (voir ici). Collectivement, le Conseil réunit une expertise mondiale diversifiée et approfondie dans les domaines de la gestion, de la finance, de la comptabilité, des transactions minières, ainsi que dans d'autres secteurs connexes.

Le Conseil est appuyé par quatre comités permanents, qui l'aident à exercer ses responsabilités en matière de surveillance. Il s'agit du comité d'audit, du comité de rémunération, du comité de gouvernance d'entreprise et de nomination, ainsi que du comité de développement durable, dont les responsabilités ont été décrites dans les rapports précédents.

Équipe de direction

L'équipe de direction rend des comptes au Conseil chaque trimestre. Elle est composée de professionnels hautement qualifiés, dotés d'une solide expérience au sein de sociétés minières de premier plan. Le cadre de rémunération des dirigeants de la Société est directement lié à la performance en matière de développement durable, afin de favoriser une meilleure intégration des considérations de développement durable à l'échelle de l'entreprise. En 2025, les indicateurs de développement durable représentent 15 % de la grille d'évaluation des primes à court terme de la Société. Ces indicateurs portent sur la santé et la sécurité, la gestion de l'environnement (notamment la gestion de l'eau et des résidus miniers), la performance sociale et l'éthique des affaires.

Comités directeurs

Nous avons mis en place des comités directeurs afin de soutenir la mise en œuvre de deux initiatives stratégiques en matière de développement durable : 1) la culture de sécurité et 2) l'efficacité énergétique. Les deux comités directeurs sont dotés d'une charte qui établit leurs objectifs généraux, lesquels consistent à fournir une orientation stratégique et à prendre des décisions, à gérer les risques, à allouer les ressources et à assurer le suivi de la performance. Chaque comité directeur supervise les travaux d'un groupe de travail attitré. À l'instar des comités directeurs, ces groupes de travail réunissent des membres issus de diverses fonctions, tant au sein des équipes corporatives que sur les sites d'exploitation.

5.2 Vision et gouvernance

Attentes de l'entreprise

Les attentes de l'entreprise en matière de performance durable sont définies par un ensemble cohérent de politiques et de normes interconnectées. Notre code de conduite établit les principes directeurs en matière d'éthique des affaires, reflétant notre engagement à mener nos activités avec intégrité et dans le respect de l'ensemble des lois applicables. Les politiques d'entreprise de la Société se répartissent en deux grandes catégories : celles liées à l'éthique des affaires (lutte contre la corruption et les pots-de-vin, mécanismes de dénonciation, droits humains, etc.) et celles propres à certaines fonctions (santé et sécurité au travail, environnement, performance sociale, recrutement, approvisionnement, etc.). Ces politiques sont appuyées par des normes d'entreprise, puis mises en œuvre sur le terrain par l'entremise de plans et de procédures de gestion propres à chaque site (voir ici).

La plupart de nos politiques d'entreprise ont été finalisées en 2024. Toute politique supplémentaire propre à un domaine donné, élaborée et approuvée en 2025, est mentionnée dans les sections pertinentes du présent rapport.



5.2 Vision et gouvernance

Objectifs en matière de développement durable

Nous établissons des objectifs en matière de développement durable afin de favoriser des améliorations concrètes de notre performance en matière de développement durable, dont bon nombre sont également intégrés à la grille d'évaluation des dirigeants. Les tableaux suivants présentent nos objectifs pour 2025, les résultats obtenus à leur égard, ainsi que nos objectifs pour 2026. De plus amples renseignements sur l'atteinte de nos objectifs de 2025 sont présentés dans les sous-sections pertinentes.

Objectifs et résultats 2025

○ Atteint ○ En cours ○ Non atteint

Sujet		Objectif	Statut	Page
Personnel	Sécurité	Registre des risques en place sur tous les sites	○	
		90 % des actions correctives complétées	○	
		1 VFL (leadership visible et engagé sur le terrain) par semaine (des superviseurs au DG) – uniquement pour les opérations	○	
		1 FCCC (verification des controles critiques) par semaine (des superviseurs aux surintendants) – uniquement pour les opérations	○	
		Réduire le LTIFR de 10 % par rapport aux résultats de 2024 (objectif 2025 : < 0,57)	○	
		Réduire le TRIFR de 10 % par rapport aux résultats de 2024 (objectif 2025 : < 1,48)	○	
	Santé	Réduire l'incidence du paludisme au sein de la Société par rapport au niveau de 2024 (taux d'incidence du paludisme < 205)	○	
Environnement	Efficacité énergétique	Révision annuelle des recommandations du TCFD	○	
	Eau	Objectif de recyclage de l'eau défini – uniquement pour les opérations	○	
	Résidus	Évaluation des écarts complétée par rapport aux normes GISTM et MAC	○	
	Incidents	Aucun incident environnemental majeur (c'est-à-dire de niveau 4 ou supérieur*)	○	
Communauté	Incidents	Aucun incident communautaire majeur (c'est-à-dire de niveau 4 ou supérieur*)	○	
	Développement social	Mise à jour des donnees socioéconomique – uniquement pour les projets et les opérations	○	
		Plan de développement social établi – uniquement pour les projets et les opérations	○	
Gouvernance	Sûreté	Tous les employés de sûreté d'Allied ainsi que des représentants de tous les prestataires de services de sûreté ont suivi la formation sur les Principes volontaires en matière de sécurité et des droits de l'homme (PVSDH)	○	
	Incidents	Aucune allégation fondée de violation des droits humains	○	
	Éthique des affaires	Formation et certification annuelles au code de conduite	○	

* Tel que definit dans le standard de rapport d'incident

5.2 Vision et gouvernance



Objectifs 2026

Sujet		Objectif
Personnel	Sécurité	95 % des actions correctives complétées
		1 VFL par semaine (des superviseurs au DG) – uniquement pour les opérations
		1 FCCC par semaine (des superviseurs aux surintendants) – uniquement pour les opérations
		Réduire le LTIFR par rapport aux résultats de 2025 (objectif 2026 : < 0,29)
		Réduire le TRIFR par rapport aux résultats de 2025 (objectif 2026 : < 1,21)
	Santé	Réduire l'incidence du paludisme au sein de la Société par rapport au niveau de 2025 (taux d'incidence du paludisme < 248/1,000)
Environnement	Incidents	Aucun incident environnemental majeur (c'est-à-dire de niveau 4 ou supérieur)
	Risque climatique	Évaluation des risques climatiques réalisée sur tous les sites.
Communauté	Incidents	Aucun incident communautaire majeur (c'est-à-dire de niveau 4 ou supérieur).
	Gestion des plaintes	Améliorer le taux de résolution des plaintes.
	Contenu local	Plans de contenu local définis pour tous les sites
Gouvernance	Gestion des risques	Registres des risques en place sur tous les sites, faisant l'objet d'un examen mensuel
	Incidents	Aucune allégation fondée de violation des droits humains
	Sûreté	100 % des employés de la sûreté d'Allied, au siège social et sur les sites, doivent suivre chaque année une formation ou une formation de recyclage sur la sécurité et les droits humains.
		Former et maintenir en poste au moins un formateur qualifié au sein de chaque prestataire de services de sûreté sous contrat, chaque année.
	Éthique des affaires	95 % des employés en poste ont suivi avec succès la formation annuelle sur le code de conduite et obtenu leur certification

5.3 Systèmes et planification

Les priorités en matière de développement durable sont intégrées aux systèmes, aux plans et aux pratiques propres à chaque site afin de soutenir la mise en œuvre de cette vision.

Au cours des dernières années, nos efforts se sont principalement concentrés sur les piliers de la vision, de la gouvernance ainsi que des systèmes et de la planification, en mettant en place les structures de gouvernance, les systèmes et les processus nécessaires à la concrétisation de notre vision. En 2025, nous avons recentré nos efforts sur la mise en œuvre des systèmes et des processus afin de nous assurer qu'ils sont axés sur les résultats et intégrés aux activités quotidiennes. Les principaux éléments du pilier « Systèmes et planification » sont présentés ci-dessous.

5.3 Systèmes et planification

Systèmes de gestion

Notre approche en matière de développement durable repose sur un ensemble de politiques et de normes interreliées qui établissent les attentes de la Société en vue de l'amélioration continue de sa performance en matière de développement durable. Les normes d'entreprise se répartissent généralement entre les principales normes transversales (interfonctionnelles) et les normes propres à des domaines précis, lesquelles sont présentées dans les sections pertinentes du présent rapport.

Les normes thématiques relatives à la santé et à la sécurité au travail, à la performance environnementale et à la performance sociale exigent la mise en œuvre de systèmes de gestion intégrés conformes aux normes internationales en matière de systèmes de gestion, notamment les normes ISO 14001 et ISO 45001, et l'application de la hiérarchie des mesures d'atténuation. Celle-ci privilégie l'évitement et la réduction des impacts et des risques avant le recours à d'autres mesures de contrôle. En 2025, nous avons réalisé des audits internes de mise en œuvre de ces normes dans l'ensemble de nos sites, puis élaboré des plans d'action.

5.3.2 Conformité juridique

La conformité juridique est essentielle à la continuité des activités et à une gestion responsable. Nos systèmes de gestion exigent que les sites établissent, mettent en œuvre et maintiennent des processus garantissant la conformité aux exigences juridiques applicables. Des audits externes de conformité aux obligations légales et aux autres engagements sont réalisés sur nos sites miniers et d'exploration, comme l'exige la législation des pays hôtes.

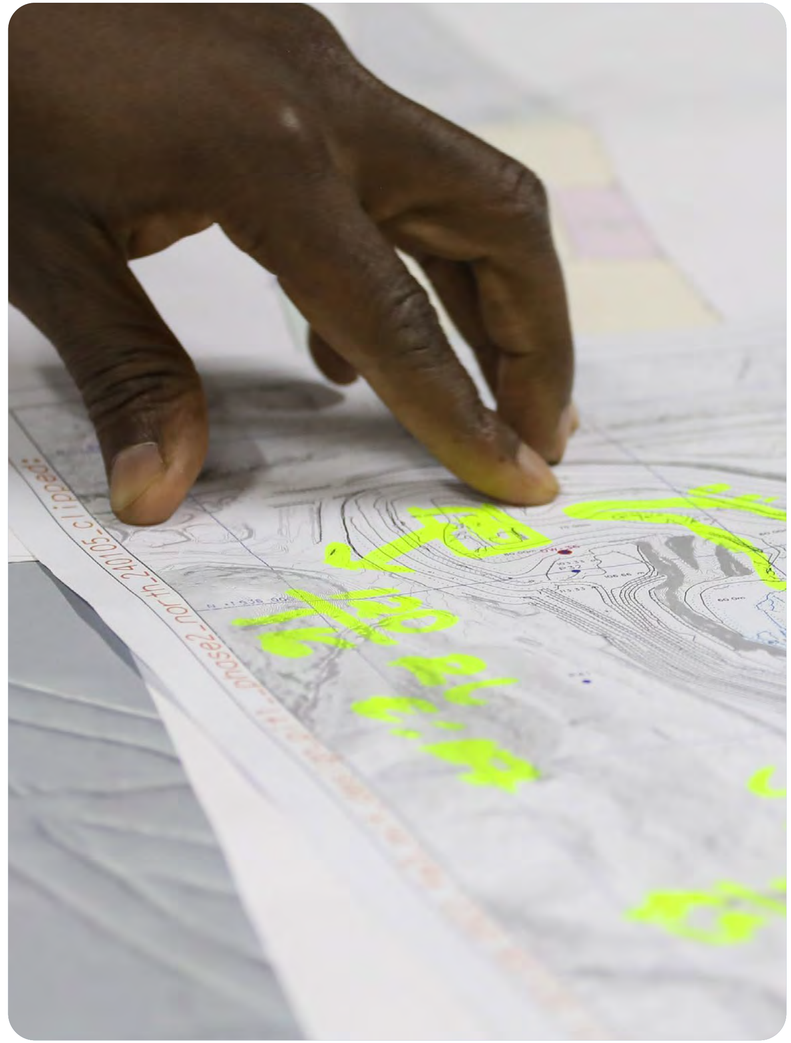
Risques et opportunités

Le Conseil supervise l'élaboration et la mise en œuvre de notre stratégie de gestion des risques. Cela comprend l'identification des principaux risques, la mise en place d'un cadre de gestion des risques approprié et l'établissement de niveaux de risque acceptables. Le Conseil est appuyé par ses comités, notamment le comité d'audit, qui veille à l'adéquation des processus de gestion des risques, et le comité de développement durable, qui supervise les risques liés au développement durable.

Nous avons mis en place des processus interfonctionnels visant à cerner, à évaluer et à gérer les risques financiers et non financiers, y compris les risques émergents susceptibles d'avoir une incidence sur la Société, lesquels sont intégrés aux processus de planification des activités et de prise de décisions.

Notre approche en matière de gestion des risques met l'accent sur les risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur chacun de nos sites ou projets. Ces risques sont gérés conformément à la norme de gestion des risques d'Allied. Chaque site tient à jour et met régulièrement à jour un registre des risques qui recense les risques opérationnels, évalue leurs incidences potentielles, documente les mesures de contrôle requises et consigne le niveau de risque résiduel qui en découle. Les risques résiduels évalués comme étant élevés ou très élevés sont signalés chaque mois par les directeurs généraux des sites à l'équipe de direction.

La gestion du changement (MoC) est un élément clé de notre approche en matière de gestion des risques. Notre norme de gestion du changement fournit un cadre commun pour cerner et gérer les risques associés aux changements proposés dans l'ensemble de nos sites, qu'ils soient de nature physique, opérationnelle, administrative, organisationnelle ou liés aux situations d'urgence..



5.3 Systèmes et planification

Plans d'action annuels

Chaque année, les services responsables du développement durable de chaque site élaborent un plan d'action annuel qui établit les priorités pour l'année à venir en fonction des risques, des incidences et des occasions recensés, des résultats obtenus au cours de l'année précédente (y compris l'analyse des incidents, des plaintes et des résultats des examens ou des audits), ainsi que des objectifs et cibles établis à l'échelle du groupe. Le plan d'action annuel est examiné et approuvé par la direction du site et la fonction d'entreprise concernée, puis sert à orienter l'élaboration des budgets des sites. La mise en œuvre de ces plans d'action annuels fait l'objet d'un suivi tout au long de l'année.

Gestion des incidents

Notre norme de déclaration des incidents prévoit une classification des incidents par niveaux selon une échelle de gravité des conséquences allant du niveau 1 au niveau 5, fondée sur les répercussions sur la santé et la sécurité, l'environnement, les aspects sociaux, les actifs, la conformité réglementaire, la réputation ou la sûreté. Les incidents de niveau 1 et 2 ont des conséquences négligeables ou mineures, ceux de niveau 3 ont des conséquences modérées, tandis que ceux de niveau 4 et 5 ont des conséquences majeures ou extrêmes.

Nous classons les incidents en fonction de leurs conséquences réelles et potentielles. Les incidents ayant des conséquences réelles de niveau 4 ou 5, ou des conséquences potentielles de niveau 5, sont considérés comme des incidents majeurs. Ils font l'objet d'une enquête selon la méthode d'analyse des causes d'incidents (ICAM). Afin de renforcer les enquêtes sur les incidents à l'échelle de l'organisation, nous avons fait appel à un tiers pour offrir une formation sur les enquêtes ICAM à plus de 30 personnes en Côte d'Ivoire et au Mali au deuxième trimestre de 2025. La formation comprenait un cours de deux jours « ICAM Lead Investigator » (enquêteur principal ICAM), suivi d'une journée pratique du même programme. En 2026, cette même formation sera offerte aux employés de notre site en Éthiopie.

Gestion des crises et des situations d'urgence

Notre approche en matière de gestion des crises et des situations d'urgence est régie par notre norme de gestion des crises. Notre approche combine la prise de décisions stratégiques et les interventions d'urgence immédiates. Elle s'articule autour du plan de gestion des crises de l'entreprise et des plans d'urgence des sites. Ces plans ont des objectifs distincts et fonctionnent de concert afin d'assurer une gestion efficace des situations d'urgence.

En 2025, nous avons mis à jour notre plan de gestion des crises, qui établit le cadre stratégique que doit suivre l'équipe de gestion des crises en cas de crise soudaine ou émergente, qu'elle soit d'origine opérationnelle ou non opérationnelle. À la suite de la mise à jour de ce plan, une formation approfondie dispensée par un tiers a été offerte à l'ensemble du personnel de l'entreprise ainsi qu'aux équipes des sites de Côte d'Ivoire et du Mali. Cette formation comprenait un aperçu du plan de gestion des crises de l'entreprise et des plans propres aux sites, ainsi qu'un exercice sur table visant à former les participants à la coordination des interventions à l'échelle du groupe. La formation destinée au site en Éthiopie sera dispensée en 2026.



5.4 Personnel et leadership

Disposer des talents nécessaires pour concrétiser notre vision en matière de développement durable.

Une équipe compétente et motivée est essentielle à notre performance en matière de développement durable. Le développement durable touche l'ensemble des fonctions de l'entreprise. C'est pourquoi nous adoptons une approche intégrée afin de veiller à ce que notre personnel dispose des compétences et du soutien nécessaires pour faire progresser nos priorités. En 2026, nous poursuivrons la définition des compétences minimales en matière de développement durable requises pour certains postes, tout en élaborant des plans de relève pour les postes clés.

5.5 Performance

Disposer de données fiables permettant de mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte de notre vision et d'en rendre compte de manière transparente.

Les éléments clés du pilier de la performance sont les données et les rapports externes. Nous reconnaissons que des données fiables et de qualité sont essentielles pour appuyer la prise de décisions stratégiques ainsi que pour évaluer et améliorer de manière continue notre performance en matière de développement durable. Elles constituent également le fondement des communications externes sur nos engagements et résultats en matière de développement durable. En 2025, chacune de nos fonctions s'est attachée à améliorer les ensembles de données de référence associés à nos enjeux importants, notamment grâce à la mise en place de solutions à l'échelle de l'entreprise visant à établir une source unique de données.

Nous poursuivons la publication de nos résultats en matière de développement durable dans notre rapport annuel. En 2025, nous avons également publié des rapports « Pleins feux sur un pays » dans chacun de nos pays hôtes afin de renforcer la transparence de notre performance en matière de développement durable dans chacun de ces pays.

5.6 Innovation

Favoriser et soutenir l'innovation en matière de développement durable afin d'améliorer notre performance.

Le dernier pilier de notre cadre de performance en matière de développement durable est celui de l'innovation, y compris l'innovation par la collaboration, que nous considérons comme essentielle à l'amélioration de nos résultats en matière de développement durable.

Dans une optique de développement durable, nous avons lancé en 2025 une base de données HSEC intégrée (en anglais et en français), comprenant une série de modules interfonctionnels consacrés aux incidents, aux dangers, aux mesures correctives et aux activités préventives. Cette base de données constitue désormais la source unique de données pour ces volets. De plus, notre équipe d'optimisation des processus d'affaires et des technologies a créé un tableau de bord HSEC qui synthétise les données de performance afin d'en assurer la visibilité à l'échelle de l'organisation. Parallèlement, les travaux de conception et de développement d'un module de gestion des plaintes sont en cours.

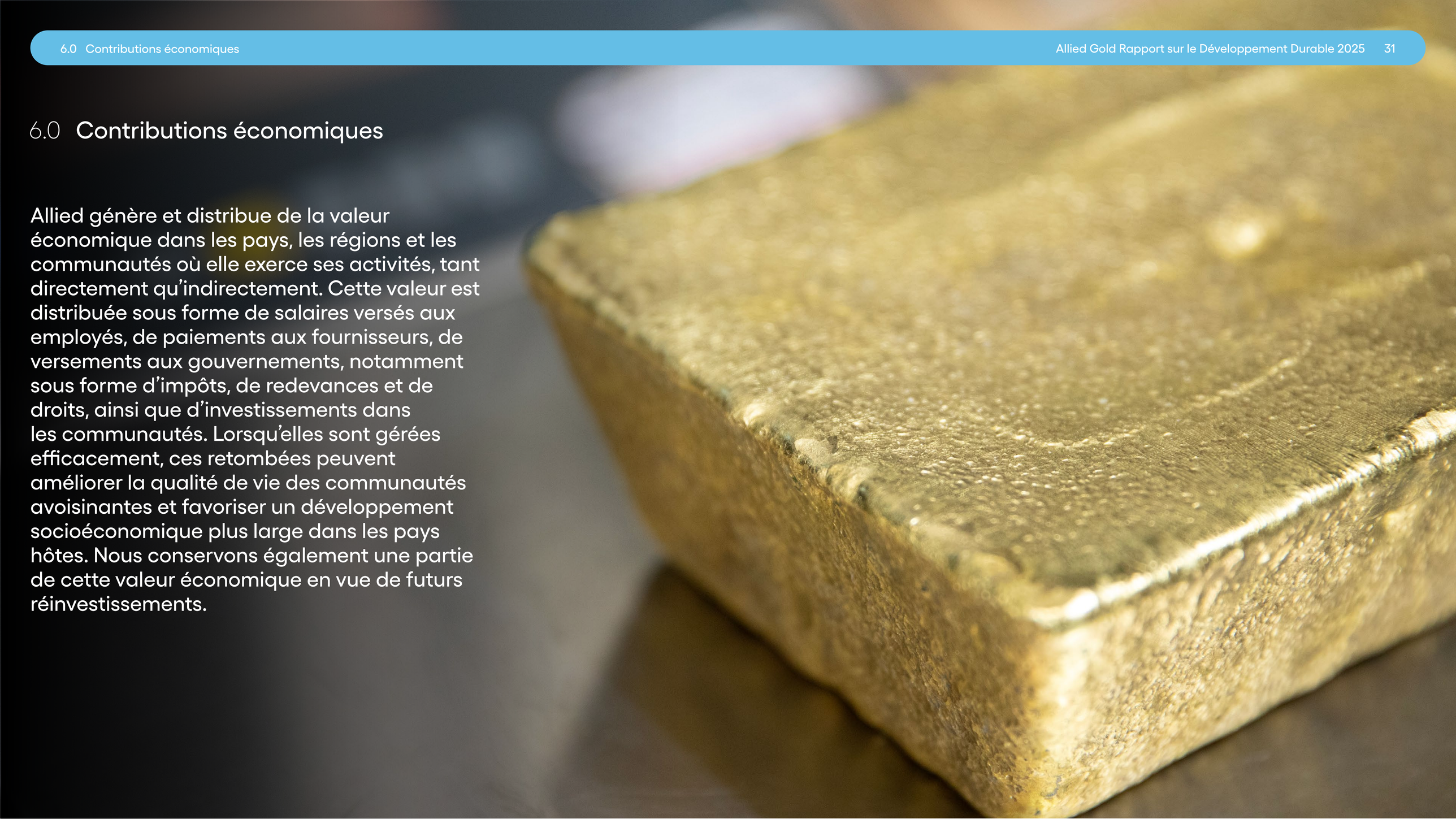
De plus, le pilier de l'innovation favorise la collaboration avec les parties prenantes externes, car nous sommes convaincus que les partenariats nous permettent d'aller plus loin. En 2025, nous avons établi plusieurs partenariats stratégiques afin de soutenir certaines initiatives en matière de développement durable. Ces partenariats sont présentés dans les sections pertinentes du présent rapport.

6.0 Contributions économiques



6.0 Contributions économiques

Allied génère et distribue de la valeur économique dans les pays, les régions et les communautés où elle exerce ses activités, tant directement qu'indirectement. Cette valeur est distribuée sous forme de salaires versés aux employés, de paiements aux fournisseurs, de versements aux gouvernements, notamment sous forme d'impôts, de redevances et de droits, ainsi que d'investissements dans les communautés. Lorsqu'elles sont gérées efficacement, ces retombées peuvent améliorer la qualité de vie des communautés avoisinantes et favoriser un développement socioéconomique plus large dans les pays hôtes. Nous conservons également une partie de cette valeur économique en vue de futurs réinvestissements.



6.0 Contibutions économiques (suite)

Le tableau présente la valeur économique directe générée et distribuée par nos mines en exploitation, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, pour l'année civile 2025. En 2025, la production totale d'or s'est élevée à 379 082 onces, générant un chiffre d'affaires de 1 3321 millions $ US, tel que présenté dans les états financiers consolidés audités au 31 décembre 2025, disponibles sur le site Web de la Société.

Nous divulguons chaque année les paiements effectués à tous les gouvernements, au Canada comme à l'étranger, y compris les taxes et les redevances, conformément à la Loi canadienne sur les mesures de transparence dans le secteur extractif (LMTSE).

Nous reconnaissons que les paiements versés aux fournisseurs, qu'il s'agisse de dépenses d'investissement ou de coûts d'exploitation, représentent la contribution économique indirecte la plus importante dans nos pays hôtes. Nous avons évalué la répartition de cette valeur économique en fonction du nombre de fournisseurs et de nos dépenses auprès de fournisseurs internationaux, nationaux et régionaux (voir la section Gestion des fournisseurs).

Valeur économique générée et distribuée

Site	Revenus tirés de l'or	Paiements aux fournisseurs		Salaires des employés	Paiements aux gouvernements	Investissement communautaire	Autres investissements volontaires
		Coûts d'exploitation	Dépenses en immobilisations				
Complexe de Côte d'Ivoire	597 668 741	349 274 306	14 038 372	32 556 571	157 748 307	4 124 408	134 386
Mine d'or de Sadiola	734 155 259	317 379 954	42 870 906	29 712 366	88 398 272	4 155 198	208 876
Projet de Kurmuk	—	—	259 815 761	4 685 796	345 175	725 039	3 994
Total	1 331 824 000	666 654 260	316 725 039	66 954 733	246 491 754	9 004 645	347 257

Données économiques calculées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, en $ US.



7.1 Éthique des affaires
7.2 Respect des droits humains
7.3 Gestion des fournisseurs
7.4 Gestion de la sûreté

7.0 Conduite éthique

7.1 Éthique des affaires

Pourquoi est-ce important ?

Nous avons des attentes claires en matière de conduite éthique. Agir avec intégrité est essentiel pour maintenir la confiance de nos parties prenantes et constitue le fondement de notre réussite à long terme. Il s'agit de bien plus que de la conformité : c'est un engagement à toujours faire les choses comme il se doit, en particulier lorsque nous sommes soumis à des pressions.



Notre approche

Notre code de conduite énonce les normes éthiques auxquelles doivent se conformer notre personnel et les personnes agissant en notre nom. Il s'applique à l'ensemble des administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et fournisseurs, et les engage à exercer leurs activités avec intégrité et dans le respect de toutes les lois applicables.

Nous nous conformons aux lois sur la lutte contre la corruption en vigueur dans les pays où nous exerçons nos activités et divulguons les paiements versés aux gouvernements dans le cadre de nos activités, conformément à la Loi canadienne sur les mesures de transparence dans le secteur extractif. Le présent rapport est accessible ici.

À cette fin, tous les employés reçoivent une formation annuelle sur nos attentes, complétée par une formation propre à leurs fonctions pour les services présentant un risque plus élevé, notamment les relations externes et l'approvisionnement. Nous avons également mis en place une ligne d'assistance téléphonique gratuite permettant de signaler de manière anonyme toute violation présumée du code de conduite, de la législation, de la réglementation ou des politiques d'Allied.

Notre performance

En 2025, 95 % des employés ont suivi la formation sur le code de conduite. Au total, 20 signalements ont été effectués au moyen de notre ligne d'assistance téléphonique (dont des signalements « test » soumis par des auditeurs internes et externes), mais aucun ne concernait des actes de corruption ni des comportements anticoncurrentiels ou contraires aux lois sur la concurrence.

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

Contrôle de la gouvernance :
- Comité d'audit du Conseil

Contrôle de la gestion :
- Dirigeants responsables : président-directeur général, directeur financier, directrice juridique
- Responsables sur les sites : directeurs généraux, directeurs de projet ou d'exploration, directeurs régionaux.

Politiques et normes de gestion connexes :
- Code de conduite (2023)
- Politique de lutte contre la corruption (2023)
- Politique de dénonciation (2023)

7.2 Respect des droits humains

Pourquoi est-ce important ?

Nous nous engageons à respecter et à protéger les droits humains de toutes les personnes affectées par nos activités, comme en témoigne notre déclaration d'engagement en matière de droits humains, qui est conforme aux normes internationalement reconnues. Nous reconnaissons qu'il nous incombe de cerner et de gérer les risques potentiels en matière de droits humains associés à nos sites et à nos relations d'affaires. Si ces risques ne sont pas gérés efficacement, ils pourraient nuire à notre acceptabilité sociale en affaiblissant nos relations avec les parties prenantes et en perturbant la continuité de nos activités.



Notre approche

Les droits humains constituent un thème transversal qui recoupe plusieurs de nos enjeux importants. Nous recensons les risques et incidences potentiels en matière de droits humains par diverses méthodes, soit les évaluations de risque effectuées sur les sites, les évaluations d'impact réalisées dans le cadre de nouveaux projets ou d'expansion, le contrôle préalable des fournisseurs, les activités continues de mobilisation et les mécanismes de gestion des plaintes (y compris la ligne d'assistance téléphonique).

Notre performance

En 2025, nous avons lancé une évaluation à l'échelle de la société de notre exposition aux risques liés aux droits humains ainsi que des mesures de contrôle en place pour gérer ces risques. Cette évaluation sera achevée en 2026. Notre performance à l'égard des risques importants liés aux droits humains qui recoupent des fonctions ou des activités particulières de l'entreprise est présentée dans les sections thématiques pertinentes, notamment celles portant sur la gestion des fournisseurs, la gestion de la sûreté, les pratiques de travail, ainsi que l'accès aux terres et la réinstallation.

En 2025, aucune allégation fondée de violation des droits humains n'a été recensée.



Contrôle de la gouvernance :

- Comité d'audit du Conseil, comité de développement durable du Conseil

Contrôle de la gestion :

- Dirigeants responsables : Tous
- Responsables sur les sites : directeurs généraux, directeurs de projet, directeurs de l'exploration, directeurs nationaux, directeurs commerciaux, directeurs de l'approvisionnement

Politiques et normes de gestion connexes :

- Code de conduite (2023)
- Code de conduite des fournisseurs (2025)
- Déclaration d'engagement en matière de droits humains (2023)
- Politique de dénonciation (2023)

7.3 Gestion des fournisseurs

Pourquoi est-ce important ?

Notre chaîne d'approvisionnement est le fondement de la continuité de nos activités. Une gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement est essentielle pour renforcer notre résilience et nous prémunir contre les perturbations. Nos activités s'appuient sur une chaîne d'approvisionnement diversifiée. Nous nous approvisionnons en biens et en services auprès de fournisseurs situés dans une cinquantaine de pays. Toutefois, la majeure partie de nos achats est effectuée dans nos pays hôtes ou dans d'autres pays d'Afrique. Cela témoigne de notre engagement à créer et à accroître une valeur partagée dans nos pays hôtes.

Nous cherchons à collaborer avec des fournisseurs qui partagent nos valeurs et adhèrent à des pratiques durables. À l'échelle mondiale, l'identification et la gestion des risques liés aux droits humains dans les chaînes d'approvisionnement sont rendues plus difficiles par des réseaux de fournisseurs de plus en plus complexes et à plusieurs niveaux. Nous reconnaissons que ces risques peuvent exister au sein de notre chaîne d'approvisionnement et nous nous employons à les identifier, à les évaluer et à les gérer auprès de nos fournisseurs grâce à nos processus d'approvisionnement et de diligence raisonnable.

Notre approche

Our approach to working with suppliers is based on the Notre approche à l'égard de nos relations avec nos fournisseurs repose sur les principes de partenariat, d'équité, de transparence et de conduite éthique. En 2025, la politique d'approvisionnement et le code de conduite des fournisseurs ont été approuvés, établissant nos attentes en matière d'intégrité et d'éthique des affaires, de performance environnementale et de responsabilité sociale.

Tout au long de l'année 2025, nous avons mené des activités de sensibilisation auprès des équipes responsables de l'approvisionnement sur les sites afin qu'elles connaissent les attentes organisationnelles mises à jour. Elles ont été d'autant plus importantes qu'elles orientent les mises à jour des procédures d'approvisionnement propres à chaque site. Nous exigeons que tous les nouveaux fournisseurs respectent ces exigences, lesquelles sont intégrées à nos exigences contractuelles. En parallèle, nous collaborons avec nos fournisseurs existants afin de les sensibiliser à ces attentes mises à jour.

La politique d'approvisionnement comprend des exigences précises en matière de diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs afin de déterminer si ceux-ci exercent leurs activités conformément à nos attentes, avant leur sélection et la conclusion d'un contrat. Dans le prolongement de cette démarche, nous avons déployé en 2025 une solution de gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement fournie par Control Risks.



Contrôle de la gouvernance :
- Comité d'audit du Conseil

Contrôle de la gestion :
- Dirigeants responsables : président-directeur général, directeur financier
- Responsables sur les sites : directeurs généraux, directeurs de projet, directeurs de l'exploration, directeurs nationaux, directeurs commerciaux, directeurs de l'approvisionnement

Politiques et normes de gestion connexes :
- Politique d'approvisionnement (2025)
- Code de conduite des fournisseurs (2025)
- Politique de dénonciation (2023)

7.3 Gestion des fournisseurs

Notre approche (suite)

Celle-ci est désormais utilisée pour évaluer les fournisseurs dans le cadre de nos processus d'approvisionnement. Nous continuerons de renforcer notre approche en matière d'évaluation des risques liés aux fournisseurs tout au long de l'année 2026.

En parallèle, nous avons lancé un exercice de classification de nos fournisseurs dont l'objectif est de les répartir en quatre catégories selon leur valeur stratégique et leur importance pour la continuité de nos activités. Ces catégories détermineront le niveau de surveillance exercé à l'égard des fournisseurs tout au long de l'année afin de favoriser l'identification et la gestion proactives des risques associés à notre chaîne d'approvisionnement. Ces travaux se poursuivent, et de plus amples renseignements seront présentés dans le rapport de l'an prochain.

Nous nous engageons à intégrer les fournisseurs locaux à notre chaîne d'approvisionnement, car cela crée une valeur partagée pour nos communautés. Toutefois, dans les faits, ces fournisseurs sont souvent confrontés à des défis pour satisfaire à nos exigences opérationnelles, notamment en raison de contraintes liées à leur capacité de croissance, de qualité et de compétitivité des coûts. Nous nous employons à relever ces défis en subdivisant les marchés lorsque cela est possible afin de favoriser la participation des fournisseurs locaux, et en leur offrant un soutien ciblé pour renforcer leurs capacités et en faire des partenaires plus fiables.



7.3 Gestion des fournisseurs

Notre performance

En 2025, nous avons consacré 983 millions $ US à nos fournisseurs, dont 753 millions $ US à des fournisseurs établis dans nos pays hôtes (comme indiqué dans la section Contributions économiques). Nous avons également analysé plus en détail les données relatives à nos fournisseurs selon le type de fournisseur, leur emplacement et les dépenses engagées pour nos activités.

Gestion des fournisseurs

Site	Fournisseurs internationaux		Fournisseurs nationaux (y compris régionaux)		Fournisseurs du site	
	% de fournisseurs	% des dépenses	% de fournisseurs	% des dépenses	% de fournisseurs	% des dépenses
Sadiola	36 %	16 %	64 %	84 %	10 %	1,4 %
Bonikro	30 %	7 %	70 %	93 %	4 %	2,3 %
Agbaou	28 %	3 %	72 %	97 %	2 %	2,2 %
Kurmuk	—	60 %	—	40 %	—	—
Total consolidé	**32 %**	**23 %**	**69 %**	**77 %**	**5 %**	**2 %**

Nos contributions économiques comprennent les dépenses auprès de fournisseurs nationaux, cette classification reposant uniquement sur le fait que le fournisseur est enregistré à l'échelle nationale. Elles peuvent donc inclure des dépenses auprès de sociétés enregistrées à l'échelle nationale, mais détenues par des intérêts étrangers. Afin d'appuyer notre analyse des retombées régionales, ces indicateurs portent sur les fournisseurs qui sont enregistrés à l'échelle nationale et détenus par des intérêts régionaux ou locaux. Ces indicateurs ont également été calculés selon la méthode de la comptabilité de caisse plutôt que selon la méthode de la comptabilité d'exercice.



7.4 Gestion de la sûreté

Pourquoi est-ce important ?

Nos équipes de sûreté jouent un rôle essentiel dans la protection de notre personnel et de nos actifs contre un éventail de menaces potentielles en matière de sûreté (notamment l'exploitation minière artisanale, le vol, les conflits de travail et les troubles politiques), dans des contextes opérationnels caractérisés par l'éloignement des sites et des infrastructures limitées. Compte tenu de la nature de leurs fonctions, ces équipes jouent un rôle essentiel dans notre engagement à assurer le respect des droits humains. Une mauvaise gestion dans ce domaine pourrait compromettre notre acceptabilité sociale ainsi que la continuité de nos activités. Nous reconnaissons qu'il nous incombe de gérer ces risques de manière proactive en mettant en œuvre de solides pratiques de sûreté et en établissant de solides partenariats, tant avec nos fournisseurs de services de sûreté qu'avec nos communautés hôtes.

Notre approche

Chacun de nos sites est doté d'un service de sûreté adapté à son niveau de risque en matière de sûreté et à son contexte opérationnel. Nos équipes de sûreté sont composées d'employés et d'entrepreneurs privés, avec l'appui des prestataires de services de sécurité publique dans chacun des pays où nous exerçons nos activités. Nos attentes en matière de respect des droits humains sont également intégrées aux accords contractuels conclus avec nos fournisseurs tiers de services de sûreté, ainsi qu'aux protocoles d'entente en vigueur avec les prestataires de services de sécurité publique au Mali et en Côte d'Ivoire.

Chaque site détermine et évalue les risques liés à la sûreté, les dispositifs et les mesures de contrôle nécessaires en matière de sûreté, ainsi que les ressources requises pour leur mise en œuvre. Il ne s'agit pas d'un exercice ponctuel. Nos équipes surveillent continuellement les menaces liées à la sûreté et les risques émergents au moyen de services de veille en matière de risques, de renseignements de sécurité fournis par les autorités gouvernementales et de leur collaboration avec les communautés locales, afin de veiller à ce que l'évaluation des risques reflète les conditions actuelles. Nos équipes de sûreté sur les sites travaillent en étroite collaboration avec les équipes responsables de la performance sociale afin d'assurer un dialogue continu avec les communautés locales au sujet de notre approche en matière de sûreté physique.



Contrôle de la gouvernance :

- Comité d'audit du Conseil, comité de développement durable du Conseil

Contrôle de la gestion :

- Dirigeants responsables : président-directeur général, directeur financier
- Responsables sur les sites : responsables de sites, responsables de la sûreté

Politiques et normes de gestion connexes :

- Déclaration d'engagement en matière de droits humains (2023)
- Stratégie et gestion de la sûreté (2024)
- Protection de l'or et des actifs matériels (2025)
- Évaluations des risques liés à la sûreté (2024)
- Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme
- Règles relatives à l'usage de la force (2024)
- Planification d'urgence – événements liés à la sûreté (2024)
- Lignes directrices relatives à la formation des fournisseurs de services de sûreté sur les PVSDH (2026)

7.4 Gestion de la sûreté

Notre approche (suite)

Nous considérons que la formation régulière sur les Principes volontaires en matière de sécurité et les droits de l'homme (PVSDH) constitue un élément essentiel de notre approche de gestion des risques potentiels liés aux droits humains associés à nos pratiques de sûreté. Nous assurons également un suivi proactif de la formation de nos prestataires de services de sûreté.

En parallèle, nous maintenons des mécanismes de gestion des plaintes propres à chaque site, qui ont été conçus en collaboration avec les communautés locales. Ces mécanismes permettent aux personnes de signaler des préoccupations potentielles et d'obtenir réparation, le cas échéant.

Notre performance

Nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre programme de formation actualisé sur les PVSDH tout au long de l'année 2025 (voir l'étude de cas) et avons atteint notre objectif, à savoir former, d'ici la fin de 2025, l'ensemble des employés en poste et les représentants de tous nos prestataires privés de services de sûreté.

En 2025, aucune allégation de violation des droits humains n'a été formulée à l'encontre de la Société ni des forces de sûreté sous contrat.



7.4 Gestion de la sûreté

Étude de cas

Améliorer notre approche de la formation aux PVSDH

À la fin de l'année 2023, nous avons mandaté un examen indépendant de nos programmes de formation en matière de sûreté, conformément aux exigences des Principes volontaires en matière de sécurité et les droits de l'homme (PVSDH). Bien que l'examen ait confirmé la conformité générale de ces programmes, il a mis en évidence la nécessité de les renforcer afin d'assurer une pleine conformité aux PVSDH et de mieux préparer notre personnel de sûreté à exercer ses fonctions dans le respect des droits humains, tout en réduisant le risque de violations des droits humains.

Au début de 2024, nous avons élaboré un ensemble complet de matériel de formation en anglais et en français. Nous avons retenu une approche de type « formation des formateurs », selon laquelle certains membres du personnel de sûreté sont sélectionnés pour suivre une formation approfondie, puis chargés d'assurer le déploiement continu du programme de formation auprès des employés et des entrepreneurs. Dans un premier temps, nous avons concentré nos efforts sur nos mines en exploitation en lançant la formation en Côte d'Ivoire en juillet 2024, puis au Mali en novembre 2024. Le déploiement de cette formation auprès des employés et des entrepreneurs responsables de la sûreté a nécessité un engagement continu, notamment en raison du roulement du personnel chez les prestataires de services de sûreté. Par exemple, dans ces deux pays, 626 employés et représentants des prestataires de services de sûreté ont suivi la formation de deux jours en 2024, puis 437 en 2025.

En 2025, nous avons lancé le programme en Éthiopie. Comme en Côte d'Ivoire et au Mali, nous avons retenu une approche de type « formation des formateurs ». Toutefois, compte tenu de la complexité du contexte en matière de sûreté, nous avons souhaité offrir cette formation également au prestataire de services de sécurité publique. D'importantes activités de mobilisation ont été menées auprès des forces de défense nationale éthiopiennes (ENDF). En novembre 2025, un programme de formation de trois jours sur les PVSDH a été offert aux principaux représentants de l'équipe de sûreté d'Allied, de notre prestataire privé de services de sûreté (huit représentants) et de l'ENDF (cinq représentants). Il s'agit de la première fois que les forces de défense nationale éthiopiennes (ENDF) collaborent avec une société minière et un prestataire privé de services de sûreté pour recevoir une telle formation, ce qui représente une avancée majeure pour la gouvernance de la sûreté dans le secteur extractif en Éthiopie. Bien que la formation porte principalement sur les exigences des PVSDH, cette approche collaborative a généré des retombées positives supplémentaires, notamment une meilleure compréhension des rôles et des responsabilités ainsi qu'un renforcement de la coordination entre les prestataires de services de sûreté.

À la fin de 2025, l'organisation comptait six formateurs pleinement qualifiés. Nous assurons un suivi du nombre de membres du personnel ayant suivi cette formation, tout en reconnaissant que ce nombre fluctue en fonction de l'évolution de notre personnel de sûreté. À la fin de 2025, l'ensemble du personnel en place chargé de la sûreté avait suivi la formation sur les PVSDH. De plus, des représentants de chacun des prestataires de services de sûreté de tous nos sites ont reçu cette formation

Par ailleurs, nous avons élaboré un programme annuel de recyclage sur les PVSDH, qui sera désormais offert aux personnes ayant déjà suivi la formation de deux jours.



8.0 Prendre soin de notre personnel

8.1 Notre personnel

8.2 Santé et sécurité



8.1 Notre personnel

Pourquoi est-ce important ?

L'emploi dans les pays hôtes constitue l'un des principaux moyens par lesquels nous créons et partageons de la valeur avec nos pays hôtes et les communautés locales. Un personnel compétent et mobilisé est également essentiel à notre performance. Notre capacité à attirer, à recruter, à développer et à fidéliser les talents est un facteur clé de notre réussite. Notre approche globale est également au cœur de notre engagement à respecter les droits humains, compte tenu des liens étroits entre les pratiques d'emploi, les conditions de travail et les principaux droits liés au travail.

Notre approche

Nos politiques d'entreprise constituent le fondement de la gestion de nos pratiques à l'échelle de l'organisation, notamment en ce qui concerne le recrutement et la sélection des candidats, la promotion d'un milieu de travail équitable, le maintien de relations de travail constructives, le développement des compétences et des capacités, ainsi que la fidélisation des talents.

Ces politiques sont harmonisées avec les conventions internationales pertinentes ainsi qu'avec les cadres de référence en matière de droits humains, et orientent les politiques et procédures propres à chaque site en matière d'emploi (lesquelles tiennent compte du contexte opérationnel et des exigences législatives). En 2025, nous avons élaboré de nouvelles politiques RH mondiales et déployé des politiques d'entreprise mises à jour à l'échelle de l'organisation.

Les accords institutionnels ou les conventions collectives (ou les deux) régissent les relations entre Allied et l'ensemble de son personnel, et établissent les conditions d'emploi, en complément des contrats de travail individuels, lesquels sont conformes à la réglementation des pays hôtes et, le cas échéant, aux conventions sectorielles nationales. Au complexe de Côte d'Ivoire, la convention collective a été renouvelée en 2025 pour une période de trois ans. À Sadiola, une nouvelle entente salariale a été conclue en 2025 ; celle-ci servira progressivement de fondement à une convention collective complète. Ces ententes couvrent environ 74 % de nos employés. Le cadre de rémunération applicable aux



Contrôle de la gouvernance :
- Comité du développement durable du Conseil

Contrôle de la gestion :
- Dirigeants responsables : président-directeur général, directeur des ressources humaines
- Responsables sur les sites : directeurs généraux, directeurs de projet ou d'exploration, responsables des ressources humaines

Politiques et normes de gestion connexes :
- Politique de recrutement et de sélection (2024)
- Politique de gestion de la performance (2024)
- Politique d'intégration (2024)
- Politique de formation et de développement (2024)
- Politique des mouvements du personnel (2024)
- Code disciplinaire (2024)
- Politique en matière de rémunération et d'avantages sociaux (2024)
- Politique sur la gestion des congés (2025)
- Types d'emploi (2025)
- Planification de la relève (2025)
- Relations de travail et relations avec le personnel (2025)
- Processus d'enquête (2025)
- Cessation d'emploi et entretien de départ (2025)
- Résolution des conflits (2025)
- Politique de mobilité (2026)

8.1 Notre personnel

Notre approche (suite)

salaires et aux programmes de rémunération incitative variable fait régulièrement l'objet d'une analyse comparative avec celui de sociétés comparables de notre secteur. La direction des sites, les représentants syndicaux et l'ensemble du personnel entretiennent un dialogue régulier.

Nous continuons d'offrir deux mécanismes officiels permettant de recueillir les plaintes de notre personnel : un mécanisme de traitement des plaintes au niveau des sites et une ligne d'assistance téléphonique accessible à l'ensemble de notre personnel à l'échelle mondiale pour signaler tout comportement contraire à notre code de conduite.

Nous continuons de mettre en œuvre des pratiques visant à attirer et à fidéliser les talents, notamment au moyen de programmes de stages, de formation et de perfectionnement des compétences des employés, ainsi que de processus de gestion du la performance et de planification de la relève. En 2025, nous avons finalisé notre stratégie d'apprentissage et de développement, et, en 2026, celle-ci se traduira par des priorités mesurables au moyen d'une évaluation structurée de la maturité. L'objectif est de mettre en place des cadres de référence propres à chaque service, au sein desquels la structure organisationnelle, les descriptions de poste, les matrices de compétences et les indicateurs de performance sont intégrés. Des cadres de référence propres à chaque service ont été approuvés pour l'ensemble des sites. En 2025, nous avons poursuivi la mise à jour des descriptions de poste et des matrices de compétences en fonction de ces cadres de référence, et ces travaux se poursuivront en 2026.

Par ailleurs, en 2025, nous avons poursuivi l'élaboration du programme de leadership d'Allied, qui sera déployé à l'échelle de l'organisation. Le programme s'adressera à deux groupes cibles : les dirigeants de site actuels (c.-à-d. les responsables et les surintendants) et les futurs dirigeants (c.-à-d. les superviseurs, les coordonnateurs, etc.). Ce programme permettra de développer et de renforcer les compétences, les connaissances et les comportements essentiels pour permettre aux participants de devenir des leaders efficaces, performants et inspirants, tout en leur donnant une compréhension claire des rôles et responsabilités clés des leaders d'Allied afin de stimuler la performance et d'atteindre les objectifs de l'organisation. Le déploiement du programme devrait débuter en 2026.



8.1 Notre personnel

Notre performance

À la fin de 2025, notre personnel se composait d'environ 2 095 employés et 8 536 entrepreneurs, répartis entre nos activités opérationnelles, nos projets, nos sites d'exploration ainsi que nos bureaux régionaux et administratifs. L'ensemble du personnel a légèrement fluctué sur la plupart des sites par rapport à 2024. L'exploitation d'Agbaou a enregistré une diminution de son personnel en raison d'un redimensionnement stratégique, tandis que les projets de développement de Kurmuk et de Sadiola ont connu une augmentation de leur personnel.

Les ressortissants nationaux — c'est-à-dire les employés qui sont citoyens du pays où se trouve le bureau ou le site concerné — représentaient 91 % de notre personnel total, soit 93 % des employés et 90 % des entrepreneurs. Les employés locaux, c'est-à-dire ceux issus de nos communautés hôtes, représentaient 29 % de notre personnel total (employés et entrepreneurs).

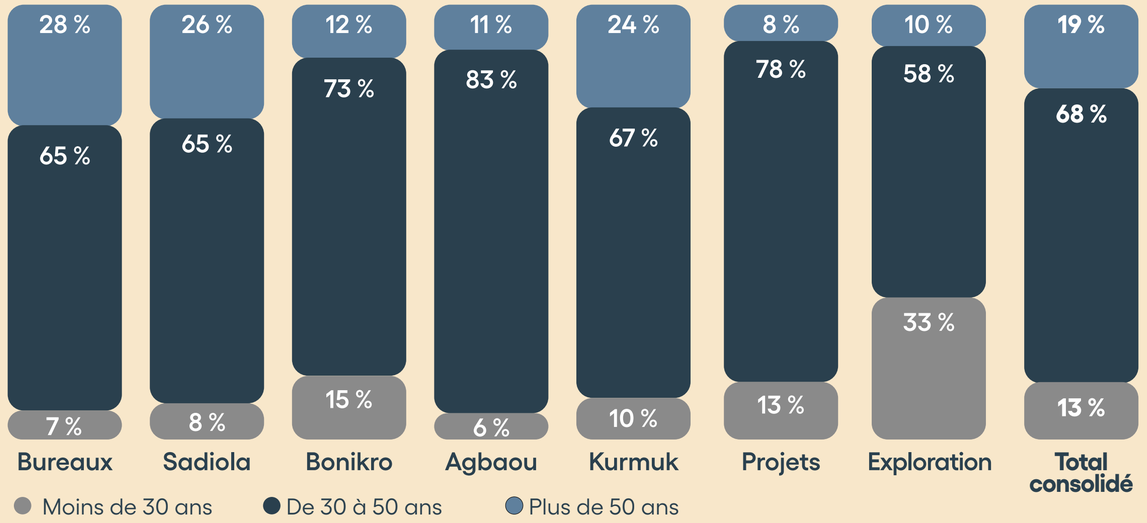
Personnel – Sites

Site	Employés		Entrepreneurs		Ensemble du personnel	
	% d'employés du pays hôte	% d'employés locaux	% d'entrepreneurs du pays hôte	% d'entrepreneurs locaux	% du personnel du pays hôte	% du personnel local
Offices	79 %	s.o.	90 %	s.o.	81 %	s.o.
Sadiola	99 %	12 %	98 %	13 %	98 %	13 %
Bonikro	97 %	42 %	97 %	59 %	97 %	56 %
Agbaou	99 %	59 %	99 %	48 %	99 %	50 %
Kurmuk	67 %	0 %	70 %	10 %	68 %	5 %
Projets	97 %	19 %	79 %	23 %	80 %	22 %
Exploration	81 %	51 %	95 %	52 %	88 %	51 %
Total consolidé	**93 %**	**26 %**	**90 %**	**29 %**	**91 %**	**29 %**

Le profil d'âge de notre personnel reflète le vieillissement de la main-d'œuvre dans notre secteur et demeure stable par rapport à 2024, avec environ 68 % des employés âgés de 30 à 50 ans, 13 % de moins de 30 ans et 19 % de plus de 50 ans.



Personnel – Profil d'âge



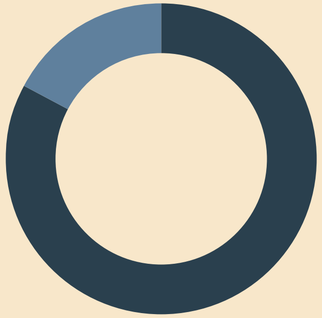
8.1 Notre personnel

Notre performance (suite)

À la fin de l'exercice, environ 75 % des postes de direction étaient occupés par des ressortissants nationaux, comparativement à 74 % en 2024. En 2025, nous avons poursuivi le renforcement de notre démarche de planification de la relève en recensant les postes clés et les candidats à haut potentiel. Les candidats retenus feront l'objet d'évaluations psychométriques à des fins de développement et bénéficieront d'un plan de développement individuel.

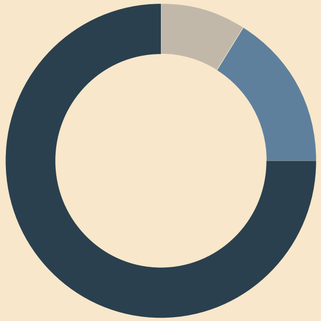
Les femmes représentaient 11 % de notre personnel, une proportion comparable à celle de 2024. La proportion de femmes est plus élevée dans nos bureaux administratifs et régionaux que sur nos sites. Cette situation demeure un défi, accentué par des facteurs culturels et des traditions bien ancrées.

Direction selon le genre



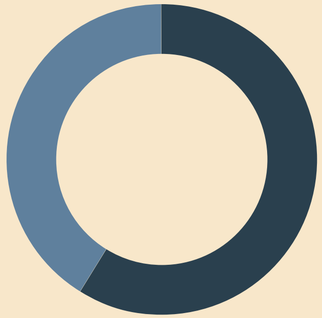
- **83 %** d'hommes
- **17 %** de femmes

Direction selon le site



- **9 %** d'expatriés non africains
- **16 %** d'expatriés africains
- **75 %** de ressortissants nationaux
- **0%** Local

Direction selon l'âge



- **0 %** de moins de 30 ans
- **59 %** de 30 à 50 ans
- **41 %** Plus de 50 ans



Personnel – Répartition selon le genre

Site	Employés		Entrepreneurs		Ensemble du personnel	
	Nombre d'employés	% de femmes	Nombre d'entrepreneurs	% de femmes	Nombre d'employés et d'entrepreneurs	% de femmes
Bureaux	226	33 %	42	7 %	268	29 %
Sadiola	878	5 %	2 440	4 %	3 318	4 %
Bonikro	315	12 %	1 273	9 %	1 588	9 %
Agbaou	199	9 %	1 013	11 %	1 212	10 %
Kurmuk	21	10 %	20	5 %	41	7 %
Projets	106	8 %	3 413	9 %	3 519	9 %
Exploration	350	14 %	335	10 %	685	12 %
Total consolidé	**2 095**	**11 %**	**8 536**	**8 %**	**10 631**	**8 %**

8.2 Santé et sécurité

Pourquoi est-ce important ?

L'exploitation minière est une industrie à haut risque, caractérisée par un éventail de risques importants reconnus en matière de santé et de sécurité au travail, qui sont généralement gérés par la mise en œuvre de mesures rigoureuses de maîtrise des risques critiques. En l'absence de telles mesures de maîtrise, nos travailleurs s'exposent à des maladies professionnelles, à des blessures ou à des accidents mortels, ce qui peut entraîner des perturbations de nos activités, une hausse des coûts et une atteinte à notre réputation.

Les sociétés ont un devoir de diligence visant à créer et à maintenir un milieu de travail sécuritaire et à prévenir les incidents en matière de santé et de sécurité au travail grâce à une gestion proactive. Au cœur de cette démarche se trouve une culture de sécurité au travail fondée sur la bienveillance et la confiance, qui se reflète dans les valeurs, les croyances et les comportements communs qui déterminent la façon dont une société accorde la priorité à la santé et à la sécurité et les intègre à ses activités quotidiennes.

Notre approche

Nous croyons fermement que toutes les blessures liées au travail et toutes les maladies professionnelles peuvent être évitées, et que chaque personne devrait pouvoir rentrer chez elle en sécurité et en bonne santé à la fin de la journée de travail. Notre engagement à offrir un milieu de travail qui protège la santé et la sécurité de nos travailleurs se reflète dans notre approche en matière de gouvernance et de gestion.

Notre norme d'entreprise sur la santé et la sécurité au travail (SST) (2024) exige la mise en œuvre d'un système de gestion de la SST conforme aux exigences de la norme ISO 45001. La norme établit les exigences minimales applicables à l'échelle du groupe en ce qui concerne le système de gestion et les principaux enjeux en matière de SST, afin de protéger les travailleurs et de promouvoir une culture de sécurité axée sur l'amélioration continue. En 2025, nous avons réalisé un audit interne de l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette norme dans l'ensemble de nos sites. Les constatations ont été intégrées à un plan d'action dont la mise en œuvre fera l'objet d'un suivi tout au long de 2026.

Nous procédons à des examens réguliers des registres des risques des sites (mensuellement) et des services (annuellement). Par ailleurs, nous avons poursuivi la mise à jour de notre approche en matière de gestion des mesures de maîtrise des risques critiques. La norme sur la SST recense une série de risques critiques, pour lesquels le groupe a établi des protocoles relatifs aux risques critiques définissant les mesures minimales de maîtrise requises pour gérer les risques



Contrôle de la gouvernance :

- Comité du développement durable du Conseil

Contrôle de la gestion :

- Dirigeants responsables : président-directeur général, directrice du développement durable
- Responsables sur les sites : responsables de sites, responsables de la santé et sécurité
- Comité directeur de la culture de sécurité
- Comité d'examen des incidents majeurs

Politiques et normes de gestion connexes :

- Politique en matière de santé et de sécurité (mai 2024)
- Norme de performance relative à la santé et la sécurité au travail (décembre 2024)

8.2 Santé et sécurité

de décès. Depuis 2024, les protocoles relatifs aux risques critiques portant sur les équipements mobiles de surface, les grues et le levage, le travail en hauteur, les conditions du terrain et les irruptions, les produits chimiques dangereux, les explosifs et le dynamitage, l'isolement des énergies dangereuses ainsi que l'électricité ont été révisés, mis à jour et communiqués. La révision des autres protocoles en est à ses dernières étapes et ceux-ci seront finalisés et communiqués en 2026. Par la suite, nous prévoyons réaliser un audit interne de l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

Nous avons fait évoluer notre approche de gestion afin d'accorder une plus grande importance aux activités proactives et préventives (appelées « activités de prévention »), tant pour renforcer notre culture de sécurité que pour prévenir les incidents. Tout au long de 2025, nous avons mis l'accent sur le leadership en matière de sécurité sur le terrain et sur la mise en œuvre des mesures de maîtrise des risques critiques au moyen des listes de vérification des mesures de maîtrise des risques critiques. Ces deux volets se reflètent dans les objectifs publics de 2025.

En 2025, nous avons poursuivi la tenue de nos réunions mensuelles du comité d'examen des incidents majeurs. Ces réunions visent à favoriser le partage des enseignements à l'échelle de l'organisation et à offrir une occasion d'assurer le suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives. Cet engagement se reflète également dans les objectifs publics de 2025, l'objectif relatif à la mise en œuvre des mesures correctives étant également lié à la rémunération incitative des dirigeants.

Toutes les blessures et tous les incidents présentant un potentiel de blessure font l'objet d'une enquête afin d'en déterminer les causes fondamentales et de mettre en place les mesures correctives nécessaires pour prévenir toute récurrence (voir la section Gestion des incidents).

Les constatations issues des enquêtes sont communiquées à l'échelle de l'organisation afin de favoriser le partage des enseignements et l'amélioration continue de la sécurité. Les tendances en matière d'incidents et les indicateurs de performance en santé et sécurité sont examinés aux niveaux opérationnel et organisationnel afin de favoriser une surveillance efficace et une prise de décisions éclairées.

Nous poursuivons la mise en œuvre de notre projet sur la culture de sécurité (voir l'étude de cas), dans le cadre duquel des initiatives ciblées ont été définies et sont en cours d'élaboration afin de renforcer les comportements souhaités retenus dans l'ensemble de nos sites. Ces initiatives ne sont pas mises en œuvre de façon isolée. Par exemple, l'apprentissage constitue un élément clé du projet sur la culture de sécurité. Afin de renforcer cet aspect, nous avons intégré un module de trois jours consacrés à la santé et à la sécurité dans le cadre du programme de leadership d'Allied (voir la section Notre personnel). Ce module intègre les rôles et responsabilités (du point de vue de la santé et de la sécurité), l'identification des dangers, l'évaluation et la gestion des risques, le suivi de la performance ainsi que l'importance du leadership.

Nous prévoyons également de réaliser un sondage et une évaluation de suivi à l'échelle de la société afin de mesurer les retombées de notre projet sur la culture de sécurité en évaluant l'évolution du niveau de maturité de la culture de sécurité à chacun de nos sites selon la courbe de Bradley de DuPont, par comparaison avec le sondage de référence réalisé en janvier 2024. Le sondage permettra également de cerner d'autres domaines clés nécessitant des améliorations.



8.2 Santé et sécurité

Notre performance

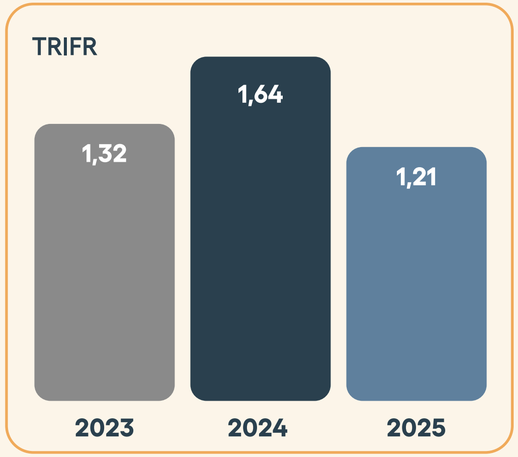
En 2025, nous avons atteint tous nos objectifs en matière de santé et de sécurité, ce qui témoigne des efforts continus déployés pour faire évoluer la culture de sécurité à l'échelle de l'organisation (voir l'étude de cas). En ce qui concerne les indicateurs de sécurité rétrospectifs, nous faisons état d'une diminution de nos taux consolidés mondiaux de fréquence des accidents. Notre taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTIFR) est passé de 0,63 en 2024 à 0,29 en 2025, tandis que notre taux de fréquence des accidents enregistrables (TRIFR) est passé de 1,64 en 2024 à 1,21 en 2025. En ce qui concerne les indicateurs de sécurité prospectifs, nos activités de leadership visible et engagé ont atteint 140 %, tandis que nos vérifications sur le terrain des mesures de maîtrise des risques critiques ont atteint 139 %. Nous avons mis en œuvre 96 % de nos mesures correctives dans les délais prévus.

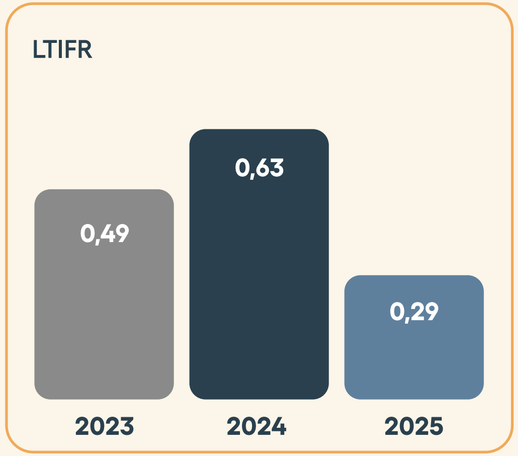
Nous continuons d'encourager le signalement des incidents majeurs (c'est-à-dire ceux qui, dans des circonstances légèrement différentes, auraient pu entraîner une blessure grave), car une enquête approfondie menée selon la méthode ICAM offre l'occasion d'améliorer la performance en matière de santé et de sécurité. En 2025, nous avons enregistré 74 incidents majeurs, soit une hausse marquée par rapport aux années précédentes (43 en 2024 et 41 en 2023). Cette augmentation témoigne d'une amélioration de notre culture de sécurité, qui favorise le signalement des incidents et nous permet de prendre des mesures afin de prévenir les incidents futurs.



8.2 Santé et sécurité

Sécurité : indicateurs de resultats

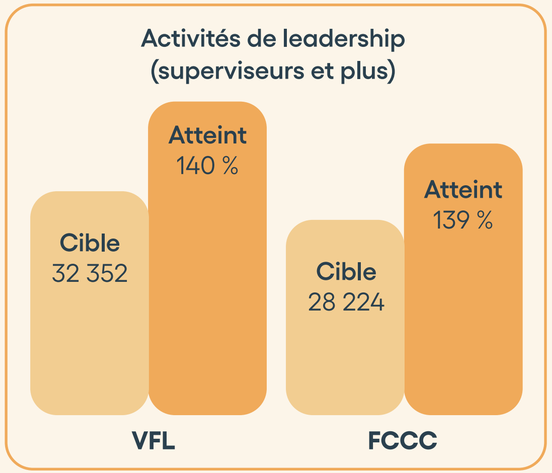




Site	Heures d'exposition	Décès	LTI	RWI	MTI	FAI	Incidents majeurs	LTIFR	TRIFR
Sadiola	7 542 955	0	1	0	1	5	28	0,13	0,27
Bonikro	5 127 033	0	1	2	1	7	12	0,20	0,78
Agbaou	4 379 606	0	0	1	0	0	11	0,00	0,23
Kurmuk	203 263		0	0	1	4		0,00	4,92
Projet	5 456 646	0	1	3	7	26	17	0,18	2,02
Exploration	1 187 556	0	4	3	3	9	6	3,37	8,42
Total consolidé	**23 897 059**	**0**	**7**	**9**	**13**	**51**	**74**	**0,29**	**1,21**
Type de travailleur									
Employés	5 181 722	0	4	2	7	13	16	0,77	2,51
Entrepreneurs	18 715 337	0	3	7	6	38	58	0,16	0,85
Total consolidé	**23 897 059**	**0**	**7**	**9**	**13**	**51**	**74**	**0,29**	**1,21**

Sécurité : indicateurs prospectifs

Sécurité et intervention d'urgence (total combiné)		
Site	Heures de formation	
	2024	2025
Sadiola	22 921	53 917
Bonikro	3 608	3 435
Agbaou	1 069	2 122
Total consolidé	**25 598**	**59 474**



8.2 Santé et sécurité

Étude de cas

Prévention et contrôle du paludisme

Nos sites sont situés dans des zones où le paludisme est endémique. Sans surprise, cette maladie représente le principal problème de santé tant pour notre personnel que pour les communautés locales. À ce titre, nous poursuivons la mise en œuvre de notre stratégie de lutte contre le paludisme, qui repose sur quatre principaux piliers de prévention : la lutte antivectorielle, la gestion de l'environnement, la gestion des comportements et l'utilisation d'équipements de protection individuelle.

La mise en œuvre de cette stratégie a permis de réduire considérablement le nombre de cas de paludisme depuis 2022. Toutefois, nous continuons d'examiner et d'adapter notre approche afin de tenir compte de l'évolution du contexte propre à chacun de nos territoires d'exploitation. Bien que nous n'ayons pas atteint notre objectif en matière de santé visant à réduire notre taux consolidé d'incidence du paludisme, nous avons néanmoins obtenu des résultats encourageants, et nous continuons de rendre compte des travaux réalisés tout au long de 2025.

Nous poursuivrons la mise en œuvre de notre stratégie en 2026 et sommes convaincus que les efforts déployés en 2025 porteront leurs fruits et se traduiront par des résultats encore meilleurs.

Complexe de Côte d'Ivoire : La poursuite de la mise en œuvre de cette stratégie dans l'ensemble du complexe de la Côte d'Ivoire se traduit par une réduction importante du nombre de cas de paludisme et du taux d'incidence connexe depuis 2022. Cette tendance s'est poursuivie en 2025, le nombre de cas de paludisme ayant diminué de plus de 50 % par rapport à 2024, tandis que le taux d'incidence du paludisme est passé de 151 à 63. Ces résultats sont remarquables, surtout compte tenu des conditions climatiques tropicales, qui constituent un facteur déterminant de l'abondance des moustiques.

Mali : Depuis la mise à jour de cette stratégie en 2023, le taux d'incidence du paludisme est passé de 69 (en 2022) à environ 40. Cette tendance s'est maintenue en 2025, le taux d'incidence du paludisme s'établissant à 41. En 2025, nous avons repris la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide aux travailleurs et aux communautés, et nous avons procédé à des pulvérisations d'insecticide dans les communautés.

Éthiopie : Deux principaux facteurs ont eu une incidence sur la mise en œuvre de cette stratégie en Éthiopie en 2025 : 1) une exposition accrue sur le site ; et 2) des difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement. En 2025, les activités de construction se sont intensifiées, entraînant une augmentation importante du personnel sur le site et, par conséquent, de notre exposition au paludisme [see Our Workforce section]. À cela se sont ajoutées des difficultés d'approvisionnement en produits chimiques destinés à la pulvérisation intradomiciliaire à effet rémanent (IRS) et en moustiquaires imprégnées d'insecticide, qui n'ont été livrés sur le site qu'à la fin du quatrième trimestre de 2025. Comme prévu, le nombre de cas de paludisme a augmenté en raison de l'exposition accrue.

Taux d'incidence du paludisme

Année	Activités opérationnelles				Exploration			Projets		Total consolidé
	Bonikro	Agbaou	Sadiola	Kurmuk	CI	Mali	Éthiopie	Sadiola	Kurmuk	
2025	50	69	42	1576	158	60	779	22	922	**248**



Remarque : À compter de 2025, nos données sont présentées séparément pour les activités opérationnelles, l'exploration et les projets. Les chiffres présentés ci-dessus correspondent aux taux d'incidence consolidés de chaque pays.

8.2 Santé et sécurité

Étude de cas







Clinique de Kurmuk – Montrer l'exemple en prenant soin des autres : une approche durable du bien-être des employés

Le projet de Kurmuk est actuellement en phase de construction, une étape qui marque la transition du site de l'exploration aux activités opérationnelles. Le développement du projet de Kurmuk a nécessité la modernisation de la clinique du site afin de soutenir les activités de construction ainsi que les futures activités opérationnelles. Les exigences minimales applicables à la clinique sont établies par les normes nationales. Afin de respecter notre engagement à offrir un environnement de travail qui protège la santé et la sécurité de notre personnel, la conception et les services de la clinique devaient tenir compte du contexte opérationnel, plus particulièrement de l'éloignement du site et du manque d'infrastructures de santé dans les communautés avoisinantes.

La mise en place de la clinique du site a reposé sur une étroite collaboration entre les équipes d'exploration et de projets. Celles-ci ont reconnu la nécessité de disposer d'une clinique capable de traiter les blessures liées au travail, de favoriser le dépistage précoce et les interventions rapides en cas de problèmes de santé, ainsi que d'accompagner les personnes qui réintègrent le travail à la suite d'une blessure ou d'une maladie. Les infrastructures et les services de la clinique vont au-delà des exigences prévues par les normes nationales, ce qui témoigne de notre engagement à protéger la santé et la sécurité de notre personnel.

La clinique du site a une incidence importante sur nos activités et notre performance en matière de développement durable. Les services diagnostiques améliorés permettent d'évaluer les blessures directement sur le site et de favoriser le dépistage précoce des problèmes de santé non liés au travail, comme en témoigne le très faible taux d'aiguillage enregistré depuis le début de 2025 (moins de 1 %). Cela a contribué à réduire le nombre moyen de jours d'absence par cas ayant nécessité un arrêt de travail (de trois jours au troisième trimestre de 2024 à deux jours au troisième trimestre de 2025), ainsi que le taux d'absentéisme (de 136 jours pour 100 personnes au troisième trimestre de 2024 à 40 jours pour 100 personnes au troisième trimestre de 2025). Parallèlement, le personnel de KGM a mené plusieurs initiatives visant à répondre à des problèmes de santé prioritaires sur le site (c.-à-d. le paludisme et les problèmes gastro-intestinaux). Bien que ces problèmes de santé ne soient pas inhabituels, les mesures mises en œuvre pour y remédier ont nécessité la création de nouveaux partenariats, une mobilisation complexe des parties prenantes et, dans certains cas, l'adoption d'approches novatrices en Éthiopie. La mise en œuvre de ces initiatives a permis de réduire les taux d'incidence associés à ces problèmes de santé.

Dans l'ensemble, l'approche adoptée pour le développement de la clinique de Kurmuk témoigne de notre engagement à protéger et à améliorer la santé et la sécurité de notre personnel, tout en contribuant de manière mesurable aux ODD, plus particulièrement aux ODD 3 et 8. En outre, nous démontrons un engagement concret à répondre aux problèmes de santé prioritaires grâce à des partenariats (ODD 17), reconnaissant que des progrès significatifs vers l'atteinte des ODD ne peuvent être réalisés de manière isolée. C'est pour ces raisons que la clinique de Kurmuk a remporté le tout premier prix du développement durable en 2025 (voir la section Culture).



9.1 Protéger notre environnement

9.2 Efficacité énergétique

9.3 Gestion de l’eau

9.4 Gestion des résidus et des déchets

9.5 Gestion des matières dangereuses

9.6 Biodiversité et gestion des terres

9.7 Fermeture des mines

9.0 Protéger notre environnement

9.1 Protéger notre environnement

Notre approche

Notre engagement en faveur d'une gestion environnementale responsable se reflète dans notre politique environnementale et se concrétise par la mise en œuvre de notre norme relative à la performance environnementale. Face à l'aggravation attendue des menaces environnementales au cours de la prochaine décennie — notamment les phénomènes météorologiques extrêmes, la perte de biodiversité et la raréfaction des ressources naturelles — la protection des écosystèmes par une utilisation responsable et une préservation rigoureuse des ressources partagées s'impose comme un pilier central de notre stratégie opérationnelle.

Notre norme d'entreprise relative à la performance environnementale exige la mise en place d'un système de gestion environnementale conforme aux exigences de la norme ISO 14001. Elle établit les exigences minimales à l'échelle du groupe applicables au système de gestion et aux enjeux environnementaux importants. En 2025, nous avons réalisé un audit interne de l'état d'avancement de sa mise en œuvre dans l'ensemble de nos sites ; les constats ont été intégrés à un plan d'action dont le suivi sera assuré tout au long de 2026.

Nous avons élargi notre approche de gestion des enjeux environnementaux importants afin de mettre davantage l'accent sur des activités de nature plus proactive, ce qui se traduit par l'élargissement progressif de nos objectifs environnementaux publics depuis 2023.

Nous menons un processus d'évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) pour l'ensemble de nos projets, conformément aux exigences nationales en matière d'autorisation environnementale, celles-ci étant alignées sur les meilleures pratiques internationales, notamment les normes de performance de la Société financière internationale (SFI). Un volet essentiel du processus d'EIES consiste à établir les conditions environnementales et sociales antérieures au développement, qui servent de référence pour l'identification et la gestion des risques et des impacts potentiels. Les mesures de gestion requises sont intégrées dans un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) qui, conjointement avec les conditions spécifiques des permis, constitue un élément des exigences de conformité pour la mise en œuvre du projet.

Des évaluations continues des risques, une surveillance environnementale régulière ainsi que des examens et audits périodiques sont menés afin de vérifier si les impacts observés sont conformes aux prévisions et de déterminer si des mesures supplémentaires sont nécessaires pour les contrôler, les atténuer ou les prévenir.

Cette approche globale de gestion s'applique à l'ensemble des enjeux environnementaux présentés ci-après et n'est donc pas reprise dans chacune des sections.



Contrôle de la gouvernance :
- Comité du développement durable du Conseil

Contrôle de la gestion :
- Dirigeants responsables : président-directeur général, directrice du développement durable
- Responsables sur les sites : responsables de sites, responsables de l'environnement

Risques et opportunités :
- intensification des risques environnementaux (voir les sous-sections spécifiques)

Politiques et normes de gestion connexes :
- Politique environnementale (mai 2024)
- Norme relative à la performance environnementale (décembre 2024)

9.1 Protéger notre environnement

Notre performance

En 2025, nous avons atteint tous nos objectifs environnementaux (à l'exception du taux de recyclage de l'eau), ce qui témoigne de l'engagement continu envers une exploitation minière responsable dans l'ensemble de l'organisation.

En ce qui a trait aux incidents environnementaux, nous n'avons enregistré aucun incident environnemental majeur (c.-à-d. de niveau 4 ou supérieur). Nous continuons d'enquêter sur tous les incidents environnementaux et d'en assurer le suivi afin d'en identifier les causes profondes et de mettre en place des contrôles renforcés pour éviter leur récurrence. En 2025, nous avons enregistré 48 incidents environnementaux (principalement de niveaux 1 et 2 ; six incidents de niveau 3), dont la majorité sont liés à la gestion des matières dangereuses et des déchets. Il s'agit d'une hausse importante par rapport aux résultats de 2024 (20 incidents), qui reflète les efforts déployés tout au long de 2025 pour sensibiliser le personnel et renforcer la déclaration des incidents, sachant que celle-ci constitue un fondement de l'amélioration continue dans l'ensemble de l'organisation.

En 2026, nous poursuivrons nos efforts pour encourager le signalement des dangers, des quasi-accidents et des incidents à faible impact, car nous reconnaissons leur valeur en tant que leviers d'amélioration continue de notre gestion de l'environnement.



9.2 Efficacité énergétique

Pourquoi est-ce important ?

L'évolution des conditions météorologiques et la multiplication des phénomènes extrêmes accroissent les risques pour nos activités, notre chaîne d'approvisionnement et nos communautés hôtes, tandis que la transition vers une économie à faibles émissions de carbone redéfinit la réglementation et les attentes des parties prenantes.



Notre approche

Notre comité directeur sur l'efficacité énergétique et notre groupe de travail interfonctionnel poursuivent l'élaboration de notre stratégie énergétique et de décarbonisation, qui repose sur deux objectifs interdépendants : identifier et gérer les risques et opportunités liés au climat, et élaborer un plan de décarbonisation de nos activités.

Comme indiqué précédemment, nous nous engageons à élargir notre approche (et, par la suite, nos divulgations) conformément aux exigence de la norme IFRS S2.

Notre approche générale est celle décrite pour tous les enjeux environnementaux importants (voir la section Protéger notre environnement).

9.2 Efficacité énergétique

Notre performance

En 2025, nous avons réalisé une analyse interne des écarts entre nos pratiques et les recommandations du GTIFCC (qui sont integreas dans les normes IFRS S1 et S2). Nous avons élaboré un plan d'action pour mettre a'jour nos pratiques au cours des prochaines années. Au 4e trimestre de 2025, nous avons lancé la mise à jour de l'évaluation des risques climatiques à l'échelle de l'organisation à partir de deux scénarios (SSP1-2.6 et SSP3-7.0) ; ces travaux seront achevés en 2026 et feront l'objet d'une divulgation dans le cadre de notre stratégie d'efficacité énergétique, une fois celle-ci finalisée.

Nous poursuivons la mesure et la déclaration de nos émissions de portée 1 et 2 ; nous les présentons de manière désagrégée afin de permettre la comparaison d'une année à l'autre. En 2025, nos émissions totales de portée 1 et 2 (sur nos trois mines en exploitation) se sont élevées à environ 306 795 t éq. CO_2 (tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone), et l'intensité des émissions correspondante était de 0,81 t éq. CO_2 par once d'or produite. Si l'on y ajoute le total de nos émissions de portée 1 et 2 pour Kurmuk, nos émissions consolidées se sont élevées à 329 736 t éq. CO_2.

Comme prévu, notre profil d'émissions pour 2025 a été influencé par le contexte opérationnel propre à chacune de nos zones d'activité. En Éthiopie, les activités de construction de notre projet de développement ont continué de s'intensifier tout au long de l'année et, dans nos trois mines en exploitation, nous avons observé une augmentation du volume de matériau extrait (soit le volume combiné de minerai et de stériles extraits) ainsi qu'une hausse du volume de matériau broyé. Ainsi, nos émissions totales de portée 1 et 2 ont augmenté dans l'ensemble de nos activités et pour notre projet de développement par rapport à 2024, mais l'intensité des émissions de nos exploitations a diminué.



9.2 Efficacité énergétique

Sadiola

Performance en matière d'efficacité énergétique

Énergie totale consommée (GJ)
2 103 481
2024 : 2 055 050

Intensité énergétique (GJ/oz)
10,85
2024 : 10,62

Émissions totales de portée 1 et 2
145 867 t éq. CO_2
2024 : 149 023

Intensité des émissions
0,75 t éq. CO_2/oz
2024 : 0,77

Bonikro

Performance en matière d'efficacité énergétique

Énergie totale consommée (GJ)
1 072 688
2024 : 985 185

Intensité énergétique (GJ/oz)
10,65
2024 : 11,35

Émissions totales de portée 1 et 2
79 855 t éq. CO_2
2024 : 75 288

Intensité des émissions
0,79 t éq. CO_2/oz
2024 : 0,87

Agbaou

Performance en matière d'efficacité énergétique

Énergie totale consommée (GJ)
1 098 537
2024 : 932 725

Intensité énergétique (GJ/oz)
12,99
2024 : 11,98

Émissions totales de portée 1 et 2
81 073 t éq. CO_2
2024 : 71 228

Intensité des émissions
0,96 t éq. CO_2/oz
2024 : 0,91

Kurmuk

Performance en matière d'efficacité énergétique

Énergie totale consommée (GJ)
325 818
2024 : 65 993

Intensité énergétique (GJ/oz)
s.o.
2024 : s.o.

Émissions totales de portée 1 et 2
22 941 t éq. CO_2
2024 : 4 635

Intensité des émissions
s.o. t éq. CO_2/oz
2024 : s.o.

Total consolidé

Performance en matière d'efficacité énergétique

Énergie totale consommée (GJ)
4 600 524
2024 : 4 038 892

Intensité énergétique (GJ/oz)
11,28 Mines en exploitation
2024 : 11,09

Émissions totales de portée 1 et 2
329 736 t éq. CO_2
2024 : 300 175

Intensité des émissions
0,81 t éq. CO_2/oz Mines en exploitation
2024 : 0,83

9.3 Gestion de l'eau

Pourquoi est-ce important ?

L'eau est essentielle aux populations, à l'environnement et à l'économie, et les défis mondiaux liés à la gestion de cette ressource partagée s'intensifient, particulièrement dans un contexte de changements climatiques. Une gestion efficace du prélèvement, de la dérivation, de l'utilisation et du rejet de l'eau est nécessaire pour assurer la continuité de nos activités et garantir la protection des ressources en eau partagées.

Notre approche

Nous avons adopté une approche de la gestion de l'eau fondée sur les risques, qui reflète le contexte hydrique actuel de chaque site tout en intégrant les changements potentiels à long terme liés à la variabilité climatique. Aucun de nos sites n'est situé dans une zone identifiée comme étant soumise à un stress hydrique élevé ou extrêmement élevé[1] ; tous sont toutefois exposés à d'importantes variations des précipitations, tant d'une année à l'autre que d'une saison à l'autre.

1. Aqueduct Water Risk Atlas (atlas des risques liés à l'eau) du World Resources Institute (WRI)

Notre approche (suite)

Ainsi, notre approche tient compte de la nature partagée de la ressource, tout en assurant l'approvisionnement en eau de nos activités et le maintien de conditions de travail sûres et efficaces grâce à une gestion rigoureuse des excédents d'eau sur les sites (c.-à-d. par des dérivations, des travaux d'assèchement ou des rejets).

Comme le prélèvement, l'utilisation, la dérivation et le rejet de l'eau peuvent avoir une incidence sur d'autres usagers, nous gérons ces activités de manière à protéger les ressources en eau partagées.

Sur l'ensemble de nos sites, nous disposons de plans de gestion de l'eau spécifiques (y compris des plans de préparation à la saison des pluies) et de programmes de surveillance de l'eau permettant de détecter et de gérer les impacts potentiels sur les ressources en eau de surface et souterraines. Dans nos mines en exploitation, nous consignons les volumes d'eau prélevés, utilisés et rejetés, nous surveillons la qualité des eaux rejetées au regard des limites autorisées.

Notre approche générale est celle décrite pour tous les enjeux environnementaux importants (voir la section Protéger notre environnement).



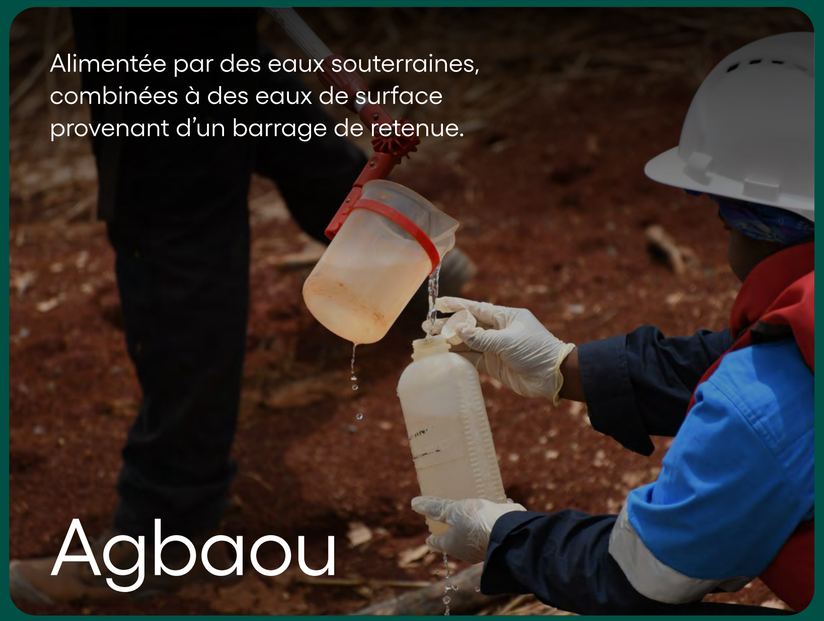
9.3 Gestion de l’eau

Notre performance

Sur l’ensemble de nos sites, nous prélevons de l’eau dans les eaux souterraines comme dans les eaux de surface — une partie de cette eau est utilisée sur le site (eau neuve ou eau d’appoint) et une autre partie est gérée (c.-à-d. qu’elle n’est pas utilisée et qu’elle est directement rejetée dans l’environnement). Dans nos mines en exploitation, l’eau d’appoint provient des sources suivantes :







9.3 Gestion de l'eau

Notre performance (suite)

En 2025, nos mines en exploitation ont prélevé 15 639 834 m^3 d'eau, dont 8 616 090 m^3 d'eau neuve et 7 023 744 m^3 d'eau gérée. Nous avons utilisé 17 835 505 m^3 d'eau (dont 9 219 416 m^3 d'eau).

Dans nos mines, une partie de l'eau est rejetée directement dans l'environnement sans être utilisée sur site. À Agbaou et Sadiola, ces rejets proviennent principalement du drainage des fosses, tandis qu'à Bonikro, ils sont liés à l'excédent d'eau dans le barrage de la fosse. Tous les rejets sont effectués conformément aux conditions de nos permis, et nous en surveillons systématiquement la qualité afin de garantir le respect des limites réglementaires applicables dans l'environnement récepteur.

Dans l'ensemble de nos mines, nous poursuivons nos efforts pour combler les lacunes dans les données, en vue de soutenir l'élaboration et l'ajustement progressif de bilans hydriques complets pour chaque site. Une fois ces bilans finalisés, les schémas correspondants seront intégrés à des modèles de bilan hydrique. Nous travaillons à faire évoluer notre comptabilisation de l'eau vers le cadre (Water Accounting Framework – WAF) du Conseil des Minerais d'Australie (MCA), lequel est par ailleurs aligné nos référentiels de publication d'informations. Cette démarche appuiera nos efforts en matière de recyclage et de conservation de l'eau, tout en facilitant l'identification de possibilités de réduction des besoins en eau d'appoint.

La gestion proactive de l'érosion et de la sédimentation demeure une priorité sur l'ensemble de nos sites. En 2025, nous avons enregistré 52[VW1.1] plaintes liées à l'eau, dont la majorité à la mine de Sadiola (34) — en lien avec le ruissellement provenant de la décharge de stériles — et à la mine d'Agbaou (17), où elles portaient principalement sur le ruissellement provenant de la décharge de stériles oxydés et sur le drainage des fosses.

En 2025, aucun incident majeur lié à la gestion de l'eau n'a été signalé. Toutefois, six incidents de faible gravité (niveaux 1 et 2) ont été recensés.



2025	Eau prélevée (m^3)		Eau réutilisée (m^3)	Eau consommée (m^3)	Eau rejetée (m^3)	
	Eau neuve	Autre eau gérée			Eau utilisée	Eau gérée
Sadiola	5 352 592	4 005 867	4 803 733	10 156 324	0	4 005 867
Bonikro	1 245 302	1 262 648	2 099 371	3 344 673	0	1 262 648
Agbaou	2 018 196	1 755 229	2 316 312	4 334 508	0	1 755 229
Total consolidé	**8 616 090**	**7 023 744**	**9 219 416**	**17 835 505**	**0**	**7 023 744**

9.4 Gestion des résidus et des déchets

Pourquoi est-ce important ?

Les activités minières génèrent divers flux de déchets. Les déchets issus de nos activités d'extraction et de traitement (stériles et résidus miniers) constituent nos flux de déchets les plus importants, mais nous produisons également chaque année de plus faibles quantités de déchets non miniers (ou déchets généraux). Tous ces déchets doivent être gérés avec rigueur afin de prévenir les risques pour la santé humaine et l'environnement, tout en réduisant les coûts liés à la réhabilitation et à la fermeture des sites miniers.

Notre approche générale de gestion de chacun des flux de déchets — résidus miniers, stériles, et déchets non miniers — est décrite ci-dessous.

Comprennent les matériaux résiduels après l'extraction du minerai précieux, tels que la roche concassée, l'eau et les résidus de produits chimiques utilisés pour extraire lors du traitement de l'or.

Résidus

Matériau sans valeur économique retiré afin d'accéder au minerai aurifère.

Stériles

Comprennent les flux de déchets dangereux et non dangereux. Nos déchets non dangereux incluent la ferraille, le carton, le verre, le plastique et les pneus usagés. Les déchets dangereux comprennent les déchets d'hydrocarbures, les réactifs et les piles.

Déchets non miniers

9.4.1 Résidus miniers

Résidus miniers : Notre approche

Nous nous engageons à assurer une gestion responsable des résidus tout au long du cycle de vie de la mine, depuis la conception initiale jusqu'à la construction, à l'exploitation puis, à terme, à la mise hors service et à la fermeture.

Notre approche en matière de gestion des résidus s'aligne sur les lignes directrices de l'Australian National Committee on Large Dams (ANCOLD) et sur les exigences réglementaires propres à chaque pays, y compris une transition vers l'alignement sur la norme mondiale GISTM (Global Industry Standard on Tailings Management).

Des experts indépendants sont chargés de la conception de nos nouvelles TSF ainsi que de toutes les surélévations et extensions de ces installations, conformément aux lignes directrices de l'ANCOLD et, le cas échéant, aux exigences réglementaires propres à chaque pays. Nous nous assurons que la construction respecte fidèlement les intentions de conception par l'intermédiaire d'un processus indépendant de contrôle et d'assurance qualité.

Nos TSF sont exploitées conformément à leur manuel d'exploitation, de maintenance et de surveillance (OMS), qui définit les actions clés requises pour en assurer une gestion sécuritaire. Pendant l'exploitation, notre personnel sur place effectue des inspections et des activités de surveillance quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles afin de vérifier la conformité de l'exploitation aux intentions de conception. La surveillance couvre notamment : le tonnage de résidus déposés, le pourcentage de solides, la densité sèche in situ, le franc-bord, la capacité restante, les précipitations, les niveaux et la qualité des eaux souterraines, la qualité de l'eau de décantation, le niveau de la retenue supérieure, la récupération d'eau, les niveaux phréatiques du remblai, la pression interstitielle ainsi que les mouvements du remblai (mesurés à l'aide de prismes topographiques à Bonikro et à Sadiola, et d'un système de balayage 24 h/24, 7 j/7 à partir d'une station de surveillance géotechnique à Agbaou). La concentration de cyanure dissociable sous faible acidité (WAD) au point de rejet est également surveillée. L'ingénieur désigné (EoR) réalise un examen de la performance de chaque TSF au moins une fois par année. Les rapports d'audit annuels sont examinés par le directeur général du site ainsi que par notre équipe de haute direction, y compris le dirigeant responsable.

Le tableau ci-dessous présente un aperçu de l'état de nos installations de stockage des résidus (TSF).

Site :	Nom de l'installation	Statut
Sadiola (Mali)	TSF1	Active
	TSF2	En phase d'étude de faisabilité définitive (DFS) et d'obtention des permis
Bonikro (Côte d'Ivoire)	TSF – Bonikro	Active
Agbaou (Côte d'Ivoire)	TSF – Agbaou	Active
Kurmuk (Éthiopie)	TSF – Kurmuk	En phase de construction



Contrôle de la gouvernance :

- Comité du développement durable du Conseil

Contrôle de la gestion :

- Dirigeants responsables : président-directeur général, directrice du développement durable
- Dirigeante responsable (résidus) : directrice du développement durable
- Ingénieur responsable des installations de stockage des résidus miniers (RTFE) — directeur de groupe, TSF
- Ingénieur désigné indépendant (Knight Piesold)

9.4.1 Résidus miniers

Résidus miniers : notre approche (suite)

Un examen indépendant de la sécurité des barrages (DSR) est effectué pour chaque TSF au moins tous les cinq ou dix ans, selon la classification des conséquences. Toutefois, la fréquence des ces examens peut être révisée en fonction de la performance des TSF. Un DSR a été réalisé en 2023 pour chacune de nos trois TSF.

Allied a mis en place des plans d'action et de réaction pour les trois TSF actives, afin de prévenir l'escalade de problèmes mineurs en situation d'urgence. Ces plans précisent les conditions normales d'exploitation du site ainsi que les mesures minimales à mettre en œuvre en cas de déclenchement d'alerte. Ces seuils d'alerte font partie intégrante du rapport mensuel de gestion des résidus miniers, transmis par le RTFE au dirigeant responsable.

Sadiola et Agbaou disposent d'un plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence (EPRP) propre à leur site pour les installations de résidus, et un scénario de rupture de digue de résidus est inclus dans l'EPRP couvrant l'ensemble de la mine de Bonikro.

Installation de stockage des résidus (TSF)	Bonikro	Agbaou	Sadiola – TSF1	Sadiola – TSF2	Kurmuk
Emplacement	Côte d'Ivoire Latitude: 6°13'57.7"N Longitude: 5° 21'41.4"W	Côte d'Ivoire Latitude: 6° 7'19.04"N Longitude: 5°14'16.64"W	Mali Latitude: 13°51'53"N Longitude: 11°38'58"W	Mali Latitude: 13°54'19"N Longitude: 11°37'07"W	Éthiopie Latitude: 10°39'58"N Longitude: 34°26'36"E
Structure de l'actionnariat	Détenue et exploitée par Afrique Gold, filiale d'Allied Gold	Détenue et exploitée par AGO, filiale d'Allied Gold	Détenue et exploitée par SEMOS, filiale d'Allied Gold	Détenue par SEMOS, filiale d'Allied Gold, qui en assurera l'exploitation	Détenue par KGM, filiale d'Allied Gold, qui en assurera l'exploitation
Statut opérationnel	Active	Active	Active	Conception / obtention des permis	En construction
Méthode de construction	Combinaison des méthodes par axe central, en amont et en aval	En aval	En amont	En aval	En aval
Capacité de stockage maximale autorisée (t)	46 700 000	36 100 000	150 500 000	137 410 000	60 000 000
Quantité stockée (fin décembre 2025) (t)	38 492 563	31 205 150	139 321 826	—	—
Résidus produits en 2025 (t)	2 584 843	2 421 574	4 913 839	—	—
Classification des conséquences	GISTM : élevée ; ANCOLD : élevée C	GISTM : très élevée ; ANCOLD : élevée B	GISTM : très élevée ; ANCOLD : élevée A	—	—
Date du plus récent examen indépendant	Septembre 2023 (examen de la sécurité des barrages)	Juin 2023 (examen de la sécurité des barrages)	Août 2023 (examen de la sécurité des barrages)	—	—
Constatations importantes	Non	Non	Non	—	—
EPRP propre au site	En cours	Oui	Oui	—	—
Incidents majeurs	0	0	0	—	—

9.4.1 Résidus miniers

Résidus miniers : notre performance

Au cours de l'année 2025, nos activités ont généré 9 920 256 tonnes de résidus, comparativement à 9 224 773 tonnes en 2024.

En 2025, les actions principales mises en œuvre ont été les suivantes :

- Une analyse des écarts selon les normes GISTM et MAC a été réalisée pour toutes les TSF.
- Un essai pilote de surveillance des déplacements des barrages au moyen de la technologie InSAR a été réalisé pour les 3 barrages à résidus en activité.
- Toutes les TSF actives ont été auditées par l'Ingenieur Responsable (Sadiola – mai 2025 ; Bonikro et Agbaou – février 2026).
- Réalisation de 85 % des mesures correctives prévues à la suite de l'audit annuel 2024.

TSF1 – Sadiola

Le plan de fermeture conceptuel a été élaboré et adopté.

La construction du contrefort supplémentaire nécessaire pour atteindre les coefficients de sécurité minimaux à l'élévation ultime du barrage et à la fermeture, conformément aux directives de l'ANCOLD, est en cours et devrait être achevée au 4e trimestre de 2027.

TSF2 – Sadiola

Les investigations géotechniques, y compris le levé géophysique de la zone de la TSF 2, ont été réalisées dans le cadre de l'étude de faisabilité définitive.

L'EIES a été achevée et soumise pour validation.

TSF – Bonikro

La construction de l'étape 7B s'est poursuivie.

TSF – Agbaou

La construction de l'étape 8 a été achevée, ce qui procure une capacité de stockage additionnelle jusqu'en décembre 2026.

Des piézomètres à corde vibrante (VWP), y compris un système de télémesure, ont été installés afin de renforcer la surveillance de la pression interstitielle dans les remblais. Des seuils de déclenchement ont été établis et une notification d'alerte sera transmise à toutes les parties prenantes en cas de dépassement enregistré.

TSF – Kurmuk

La construction de la digue de départ (étape 1) s'est poursuivie.

9.4.1 Résidus miniers

Résidus miniers : notre performance (suite)

En 2026, les actions principales prévues sont les suivantes :

- Déploiement d'un système de surveillance InSAR pour tous les barrages actifs afin de renforcer le suivi des déplacements des parois.
- Finalisation du processus d'obtention du permis et lancement de la construction de la TSF 2 de Sadiola.
- Nomination d'un directeur des résidus miniers responsable de la gouvernance, des rapports et de la gestion des risques, relevant du dirigeant responsable.
- Mise en place d'un examen trimestriel de la performance réalisé par l'EoR et d'une rencontre avec le dirigeant responsable pour tous les barrages actifs.
- Lancement de la construction de l'étape 7C de la TSF de Bonikro et de l'étape 9 de la TSF d'Agbaou.
- Mise à jour de l'étude « Life of Mine » de la TSF de Bonikro et de la TSF d'Agbaou et lancement du processus d'obtention du permis de construction pour les surélévations futures.
- Élaboration du plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence spécifique aux résidus pour le site de Bonikro.
- Mise en service de l'étape 1 de la TSF de Kurmuk.



9.4.2 Stériles

Stériles : notre approche

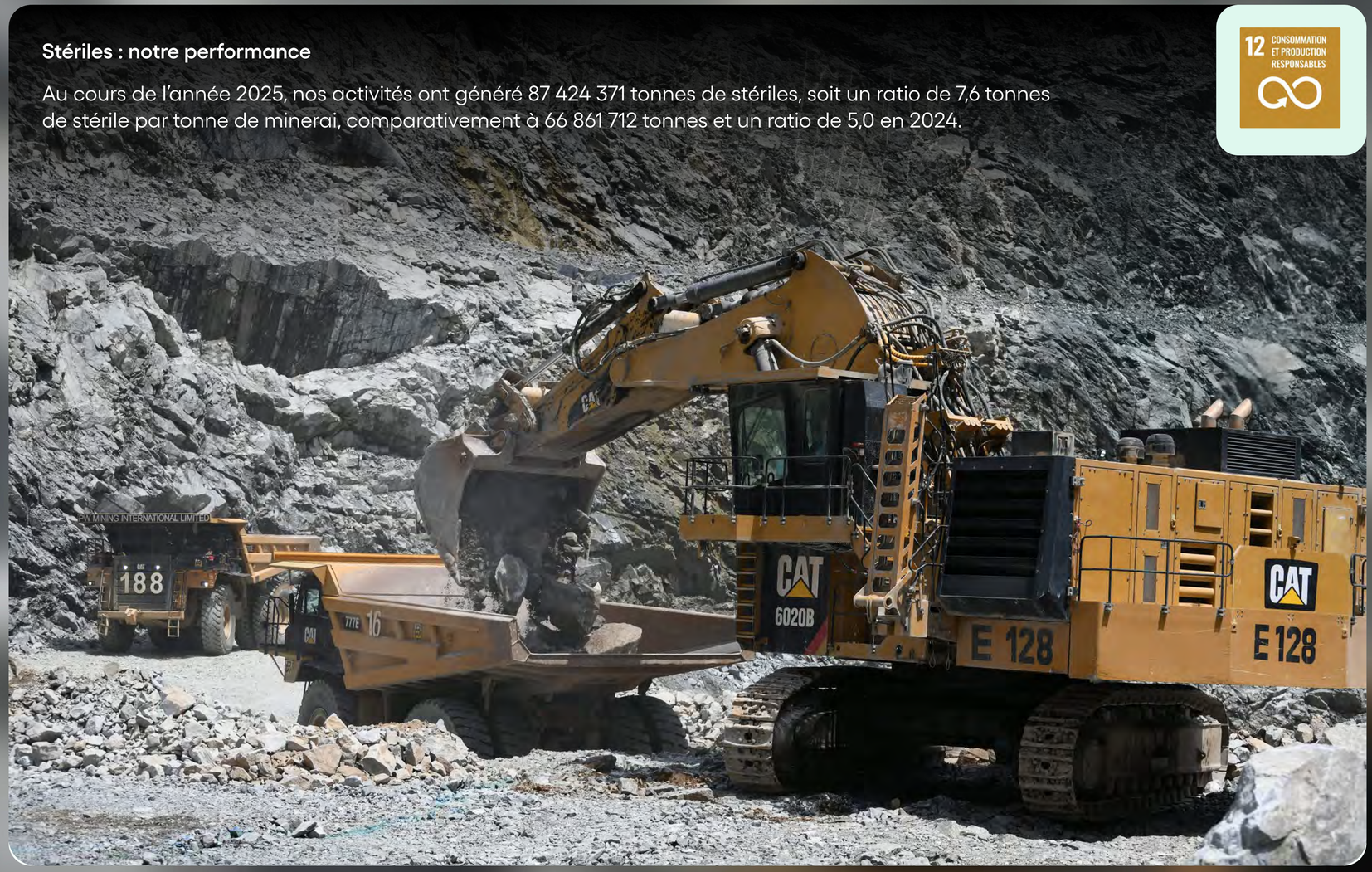
We are committed to responsibly managing the waste rock Nous nous engageons à gérer de manière responsable les stériles issus de nos activités, afin de réduire les risques pour notre personnel, les communautés et l'environnement, tout en limitant les coûts liés à la réhabilitation et à la fermeture après l'exploitation minière.

Nos pratiques sont guidées par la norme relative à la performance environnementale, qui établit les exigences en matière de conception, de construction et d'exploitation des décharges de stériles, dans le but d'assurer leur stabilité physique et de limiter leur impact sur les ressources en eau. Nous continuons de mettre l'accent sur la surveillance environnementale et la stabilité des pentes, afin de détecter les risques potentiels et de mettre en œuvre rapidement les mesures d'atténuation nécessaires. À ce jour, nos activités de surveillance n'ont révélé aucun impact quantifiable attribuable aux caractéristiques géochimiques des stériles dans nos mines. Lorsque les stériles ne présentent pas de risques chimiques, nous évaluons la possibilité de les réutiliser comme matériaux de construction. Nous réduisons ainsi les volumes de déchets envoyés vers les décharges de stériles aménagées.

Notre approche générale est celle décrite pour tous les enjeux environnementaux importants (voir la section Protéger notre environnement).

Stériles : notre performance

Au cours de l'année 2025, nos activités ont généré 87 424 371 tonnes de stériles, soit un ratio de 7,6 tonnes de stérile par tonne de minerai, comparativement à 66 861 712 tonnes et un ratio de 5,0 en 2024.



9.4.3 Gestion des déchets non miniers

Gestion des déchets non miniers : notre approche

Tous nos sites disposent de plans de gestion des déchets qui en définissent le cadre, dans le respect des exigences réglementaires. Notre approche privilégie l'application de la hiérarchie des mesures d'atténuation : réduction à la source, recyclage et réutilisation, avant l'élimination sécuritaire des déchets résiduels.

Le tri des déchets constitue un élément clé de notre stratégie. Il permet de réduire les volumes envoyés à l'enfouissement, de limiter la contamination croisée entre les flux de déchets, et de favoriser le recyclage par les entrepreneurs en gestion des déchets (généralement accrédités pour des types de déchets précis). Ce dernier point est d'autant plus important que, du fait de l'éloignement relatif de nos sites, les déchets doivent être conservés sur place jusqu'à leur collecte, même lorsqu'il existe des services externes de traitement ou d'élimination. Tous nos sites consignent chaque mois les volumes de déchets générés et traités.

Notre approche générale est celle décrite pour tous les enjeux environnementaux importants (voir la section Protéger notre environnement).

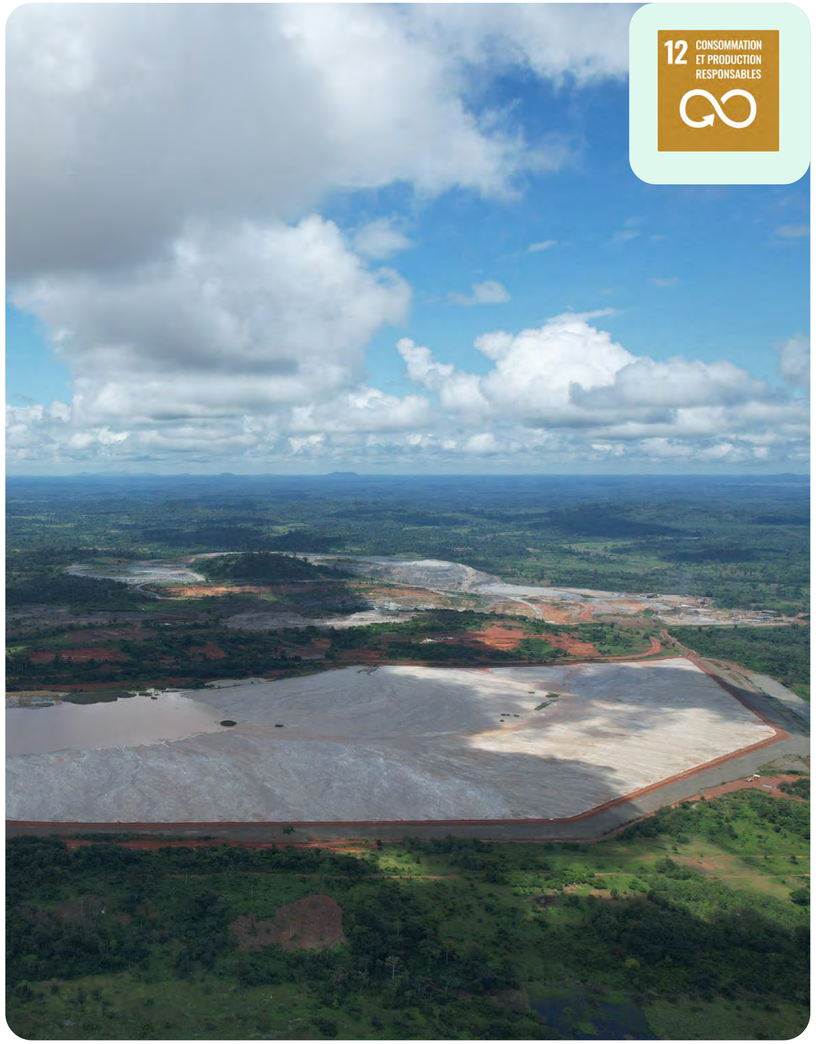
Gestion des déchets non miniers : notre performance

Au cours de l'année 2025, nos mines en exploitation ont généré 2 550 tonnes de déchets non minéraux, dont 658 tonnes de déchets dangereux.

En 2025, nous avons continué de mettre l'accent sur l'amélioration de nos pratiques de tri, de traitement et d'entreposage des déchets.

À Sadiola, nous avons mis hors service l'ancienne installation de tri des déchets et mis en service une nouvelle installation au sein de notre périmètre d'exploitation. Nous en avons augmenté la superficie et ajouté des compartiments supplémentaires afin de faciliter le tri des déchets et d'assurer un entreposage plus sécuritaire avant la collecte et le traitement dans une installation externe agréée. À Sadiola, nous avons également entrepris des audits de nos entrepreneurs externes en gestion des déchets afin de nous assurer que leurs pratiques respectent nos normes ainsi que l'ensemble des exigences légales en vigueur au Mali.

Au complexe de Côte d'Ivoire, nous avons achevé la réhabilitation des installations de production d'eau potable sur l'ensemble des deux sites afin de réduire la production de déchets de bouteilles de plastique (voir l'étude de cas), et nous continuerons de surveiller et d'entretenir ces installations tout au long de 2026. Nous avons également réalisé une étude de faisabilité pour un projet communautaire de recyclage des déchets de plastique. Celui-ci est à l'examen en vue d'une mise en œuvre possible au cours de 2026.



9.4 Gestion des résidus et des déchets

Étude de cas

Côte d'Ivoire : initiative sur les bouteilles de plastique

Les bouteilles d'eau en plastique à usage unique sont largement utilisées dans l'ensemble du complexe de Côte d'Ivoire depuis le début des activités. Les problèmes environnementaux associés à ce type de plastique à usage unique sont bien connus, mais toute mesure visant à y remédier exigeait un engagement financier important pour moderniser les infrastructures d'eau des sites et garantir sur place des sources d'eau potable additionnelles, sûres et fiables.

En 2024, le complexe de Côte d'Ivoire a donné suite à cet engagement et lancé l'initiative de lutte contre les bouteilles de plastique à usage unique sur ses sites. L'initiative a consisté à réhabiliter deux forages d'eaux souterraines et trois usines de traitement d'eau potable à Bonikro-Hiré et à Agbaou, ainsi qu'à installer des fontaines sur l'ensemble des sites. Les travaux ont été achevés à Bonikro-Hiré en mars 2025 et à Agbaou en décembre 2025.

L'initiative a été officiellement présentée au personnel à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement (5 juin 2025), et des bouteilles d'eau réutilisables leur ont été remises. Sur une période de six mois en 2025, 198 070 remplissages ont été effectués dans l'ensemble du complexe. Les retombées de cette initiative sont visibles dans les données d'achat.

Une économie de 67 024 bouteilles d'eau (non achetées) a été observée. Cela correspond à une économie financière d'environ 33 512 000 XOF (soit l'équivalent de 60 930 $ US). C'est aussi un bon exemple de la convergence entre le développement durable et les affaires, ces pratiques améliorées générant également des économies financières.

Les retombées de cette initiative devraient être plus marquées en 2026, et la collecte de données se poursuivra à cet égard. Ces données porteront notamment sur la quantité de déchets de plastique produits.



9.5 Gestion des matières dangereuses

Pourquoi est-ce important ?

Our activities require the ongoing use of hazardous materials, Nos activités nécessitent l'utilisation continue de matières dangereuses, notamment des agents de dynamitage, de l'acide chlorhydrique, de la chaux, du cyanure et de la soude caustique, ainsi que d'importantes quantités de diesel pour les véhicules et les équipements. Si elles ne sont pas correctement transportées, entreposées, manipulées et utilisées, ces matières peuvent présenter des risques graves pour la santé humaine et l'environnement.



Notre approche

Compte tenu des risques et des impacts potentiels associés aux matières dangereuses, toutes nos filiales sont tenues de mettre en œuvre des contrôles rigoureux à l'échelle des sites, à toutes les étapes (acquisition, transport, entreposage, utilisation et élimination), conformément à la législation applicable dans chaque région. En ce qui concerne la gestion du cyanure, notre approche est également conforme aux principes du Code international de gestion du cyanure.

Chaque site tient à jour des plans d'intervention d'urgence visant les matières dangereuses. Ces plans définissent les procédures d'intervention en cas de déversement et de communication avec les parties prenantes, ainsi que les mesures d'atténuation et de remise en état. Les équipes d'intervention d'urgence reçoivent une formation spécialisée en gestion et en nettoyage des déversements afin d'assurer une intervention efficace en cas d'incident.

Les employés et les entrepreneurs qui travaillent avec des matières dangereuses reçoivent une sensibilisation et une formation adaptées à leurs fonctions. Les sujets de formation comprennent la manipulation et l'entreposage sécuritaires, l'intervention d'urgence, la sensibilisation au cyanure, la sécurité des réactifs et des produits chimiques, la protection de l'environnement, la gestion des déchets, les fiches de données de sécurité (FDS), la sensibilisation aux risques et l'intervention en cas de déversement.

Le cas échéant, des matières précises sont assujetties à des permis, à des approbations et à des inspections régulières par les autorités, comme les exigences visant l'entreposage et l'utilisation d'explosifs.

Notre approche générale est celle décrite pour tous les enjeux environnementaux importants (voir la section Protéger notre environnement).

Our Performance

Bien que notre approche de la gestion des matières dangereuses soit établie de longue date, nous travaillons à instaurer et à uniformiser la production de rapports sur des indicateurs de performance utiles dans l'ensemble de la Société. Nous continuons de chercher des moyens d'optimiser notre consommation de matières dangereuses dans le cadre de notre engagement envers l'amélioration continue, en notant que cela recoupe certains de nos autres enjeux importants (comme l'efficacité énergétique). Grâce à nos processus de signalement des incidents, nous suivons les incidents liés aux matières dangereuses et évaluons leurs conséquences réelles et potentielles. En 2025, aucun incident réel et majeur[2] lié à la gestion des matières dangereuses n'a été signalé.

[2] Selon la norme SASB, un incident majeur est un événement qui entraîne le dépassement des exigences réglementaires ou des conditions de permis, qui doit être déclaré aux autorités ou qui figure dans nos états financiers.

9.6 Biodiversité et gestion des terres

Pourquoi est-ce important ?

La biodiversité est essentielle au maintien d'écosystèmes fonctionnels et aux nombreux services écosystémiques associés (ou, plus simplement, aux avantages) dont dépendent nos activités et la société dans son ensemble. Les activités minières présentent des risques pour la biodiversité, par la perte, l'altération ou la fragmentation des habitats, dont les impacts peuvent s'étendre au-delà de l'empreinte directe du site. Une gestion rigoureuse de la biodiversité contribue à préserver les valeurs de biodiversité, tout en renforçant notre acceptabilité sociale, en réduisant le risque réglementaire (notamment en facilitant l'obtention des permis) et en consolidant la confiance des parties prenantes.

Notre approche

Nos activités s'étendent sur divers écosystèmes, notamment la forêt tropicale est-soudanaise en Éthiopie, la forêt tropicale est-guinéenne en Côte d'Ivoire et la savane semi-aride ouest-soudanaise au Mali. Nous adaptons notre approche de gestion de la biodiversité à la nature de nos activités et au contexte propre à chaque site. Le profil de risque reflète la sensibilité de la biodiversité dans la zone, l'utilisation des terres environnantes (c.-à-d. les schémas de changement d'utilisation des terres) et l'étape du cycle de vie de la mine.

Notre approche (suite)

La valeur de la biodiversité autour de nos mines existantes est généralement faible, en grande partie parce que les habitats ont été dégradés par l'agriculture et par les activités minières artisanales et à petite échelle. À l'inverse, notre projet de développement en Éthiopie se situe dans une zone à haute valeur de biodiversité, comportant des habitats critiques qui abritent des espèces d'intérêt pour la conservation et qui assurent le fonctionnement global de l'écosystème. Aucune de nos mines n'est située à proximité de sites du patrimoine mondial ni d'aires protégées désignées au niveau national. Deux forêts classées (zones forestières désignées pour la protection et la production) empiètent sur nos périmètres d'exploitation d'Agbaou et de Bonikro en Côte d'Ivoire. Ces forêts ont été proclamées après l'approbation et le développement des mines.

Nous appliquons la hiérarchie des mesures d'atténuation en nous appuyant sur une compréhension claire des valeurs de biodiversité de chaque site et de la zone environnante. Pour tous les projets en développement, nous réalisons des études de référence sur la biodiversité avant la construction afin de cerner les principales valeurs de biodiversité, ce qui appuie l'identification et l'évaluation des impacts potentiels ainsi que l'intégration des enjeux de biodiversité dans la conception des projets et dans les contrôles de gestion. Lorsque des valeurs de biodiversité principales sont recensées, nous élaborons des plans de gestion de la biodiversité dédiés afin de gérer les risques et les impacts connexes dans le temps. Sur les sites à plus faible valeur de biodiversité, le risque lié à la biodiversité est généralement géré au moyen du plan de gestion du site et des procédures connexes, comme les processus internes de défrichement.

Nous nous engageons à intégrer la gestion de la biodiversité tout au long du cycle de vie de la mine, à évaluer les impacts au moyen d'un suivi ou d'évaluations réguliers et à prendre en compte les enjeux de biodiversité dans la planification de la réhabilitation progressive et de la fermeture future de la mine. Un élément clé de notre approche de gestion est la réhabilitation progressive, qui a été limitée au cours des dernières années (voir la section Fermeture des mines). En 2026, nous mettrons en place un groupe de travail chargé d'appuyer toute initiative en matière de biodiversité et de gestion des terres ainsi qu'en matière de réhabilitation progressive, en collaboration avec nos communautés hôtes et les autorités régionales.

Notre approche générale est celle décrite pour tous les enjeux environnementaux importants (voir la section Protéger notre environnement).



9.6 Biodiversité et gestion des terres

Notre performance

En 2025, les principales actions menées sur chaque site ont été les suivantes :

Sadiola

Nous avons établi une pépinière afin d'appuyer les activités de réhabilitation et de fermeture sur l'ensemble du site.

Complexe de Côte d'Ivoire

Dans le cadre du processus d'EIES visant le développement d'une exploitation minière satellite (connue sous le nom de projet Oumé), nous avons constitué notre base de connaissances sur le site et la zone environnante au moyen d'études de référence sur la biodiversité réalisées en 2025.

Nous continuons de préserver une réserve forestière au sein du périmètre d'exploitation et nous avons établi des partenariats avec l'Université Félix Houphouët-Boigny ; les communautés environnantes continuent de soutenir l'effort de conservation. Nous travaillons à obtenir la classification officielle de la forêt de Depka et, tout au long de 2025, nous avons poursuivi les campagnes de sensibilisation auprès des parties prenantes clés afin d'appuyer ce processus.

Nous avons également établi un partenariat avec la YeS Foundation afin d'appuyer le reboisement de la forêt de Sangoué (voir l'étude de cas).

Kurmuk

Comme il est indiqué ci-dessus, notre norme d'entreprise relative à la performance environnementale exige qu'un plan de gestion de la biodiversité propre à chaque site soit en place pour les sites présentant une biodiversité de grande valeur. C'est pourquoi, en 2025, nous avons mandaté un tiers pour appuyer l'élaboration d'un plan de gestion de la biodiversité propre à chaque site ainsi qu'un programme de suivi, dont l'achèvement est prévu en 2026.

9.6 Biodiversity and Land Management

Étude de cas

Un partenariat pour appuyer le reboisement de la forêt de Sangoué

La Côte d'Ivoire a perdu environ 90 % de son couvert forestier naturel au cours des 60 dernières années. Un mandat national vise à enrayer et à inverser cette tendance, en misant sur des partenariats multipartites pour susciter le changement.

La YeS Foundation est une organisation non gouvernementale qui s'attaque à ce défi en mobilisant les communautés, les institutions et les partenaires afin d'appuyer des campagnes de reboisement et d'offrir de l'éducation et de la sensibilisation dans le cadre d'une caravane nationale de reboisement lancée en 2022. Maintenant à sa 4e année, la fondation s'emploie à reboiser 1 000 hectares à l'échelle du pays.

En 2025, Allied Gold, avec le soutien de Triple Flag, a établi un partenariat avec la YeS Foundation et la SODEFOR (l'agence forestière du gouvernement ivoirien) afin de lancer l'initiative de reboisement dans la forêt classée de Sangoué (une forêt qui empiète sur notre périmètre d'exploitation, à environ 3 km de nos activités à la mine de Bonikro). L'initiative a mobilisé plus de 350 participants pour planter plus de 33 330 arbres sur 30 hectares de forêt dégradée. La réussite de la plantation d'arbres fait l'objet d'un suivi continu par la SODEFOR et la YeS Foundation, comme l'exige le protocole d'entente conclu dans le cadre de ce partenariat. Une étude de suivi portant sur 18 hectares de la superficie totale plantée a révélé un taux de réussite de 80 %. Un suivi supplémentaire est prévu en 2026 afin de continuer à surveiller ce taux de réussite.

Parallèlement, un groupe de 20 femmes d'Oumé qui cultivent les champs situés près de la forêt classée pour subvenir à leurs besoins ont été sensibilisées à l'importance de protéger cette forêt. Elles ont reçu de la YeS Foundation des trousses comprenant 20 bonbonnes de gaz pour la cuisson ainsi que d'autres outils agricoles, comme des machettes, des houes, etc.

Cette initiative témoigne d'un engagement à relever les défis complexes du développement durable au moyen de partenariats collaboratifs (ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs), sachant que des progrès significatifs vers les ODD ne peuvent être réalisés de façon isolée.



9.7 Fermeture des mines

Pourquoi est-ce important ?

La fermeture des mines est inévitable — chaque mine finit par épuiser ses ressources limitées et doit fermer. Une planification efficace de la fermeture aide à réduire au minimum les impacts environnementaux et socioéconomiques, appuie la transition vers un usage des terres convenu après l'exploitation et réduit les responsabilités financières et les risques d'atteinte à la réputation.

Notre approche

Notre approche vise à minimiser les impacts environnementaux et socioéconomiques à long terme, tout en créant des terrains stables, conformes à un usage convenu après la fermeture. Notre norme relative à la performance environnementale définit les attentes en matière d'activités de fermeture pour l'ensemble de nos sites, en mettant l'accent sur une planification intégrée de la fermeture tout au long du cycle de vie de la mine et sur la réhabilitation progressive durant les opérations, afin de réduire les risques liés à la fermeture et de tirer parti des opportunités.

Des plans de fermeture sont développés pour nos mines en operation et projets selon les exigences légales du pays hôte, intégrant des estimations des coûts de fermeture sur toute la durée de vie de la mine. Nous consignons également chaque année notre taux de couverture de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (OMHS), lequel fait l'objet d'un audit indépendant avant d'être intégré à notre rapport annuel.

À compter de 2026, il est prévu de mettre en place sur chaque site un groupe de travail technique chargé de déterminer les priorités de réhabilitation et les ressources requises, et d'étudier les possibilités de formation et de sensibilisation afin de soutenir une planification et une exécution plus efficaces des activités de réhabilitation et de fermeture.

Notre performance





En 2025, nous avons soumis à l'autorité réglementaire les plans de fermeture mis à jour des mines de Bonikro et d'Agbaou. Par ailleurs, l'autorité réglementaire a approuvé les termes de référence pour la mise à jour du plan de fermeture de la mine de Sadiola, dont la version révisée doit être soumise en 2026.

Ces dernières années, la mise en œuvre de la réhabilitation progressive a été limitée pendant l'élaboration des plans d'expansion, afin d'éviter la stérilisation potentielle de ressources de valeur ou la création d'inefficacités. En 2026, nous continuerons d'évaluer les opportunités d'activités de réhabilitation progressive à court terme afin de soutenir la planification et la mise en œuvre de la fermeture définitive.

Les provisions financières pour la fermeture sont obligatoires, avec des mises à jour annuelles des estimations des obligations de fermeture pour chacun de nos sites. À la fin de l'exercice 2025, la dotation consolidée pour l'OMHS relative à la fermeture des mines s'élève à 238,6 millions $ US. Ce montant est exprimé en dollars courants et n'a été ni indexé ni actualisé.

10.0 Autonomiser nos communautés

10.1 Notre approche

10.2 Engagement communautaire

10.3 Développement communautaire

10.4 Emploi et approvisionnement à l'échelle locale

10.5 Santé et sécurité communautaires

10.6 Acquisition de terres et réinstallation des communautés

10.7 Exploitation artisanale et à petite échelle de l'or



10.1 Autonomiser nos communautés

Notre approche

Notre engagement en faveur de la responsabilité sociale se reflète dans notre politique de responsabilité sociale et se concrétise par la mise en œuvre de notre norme relative à la performance sociale. Le maintien de l'acceptabilité sociale figure depuis longtemps parmi les principaux risques du secteur minier ; c'est pourquoi notre approche s'articule autour d'un engagement constructif des parties prenantes, de la création de valeur partagée et de la gestion proactive des risques et des impacts.

Notre norme d'entreprise relative à la performance sociale établit les exigences minimales à l'échelle du groupe pour la mise en œuvre d'un système de gestion sociale et pour la gestion des enjeux importants liés aux communautés. En 2025, nous avons réalisé un audit interne de l'état d'avancement de sa mise en œuvre sur l'ensemble de nos sites, dont les constats ont été intégrés à un plan d'action qui fera l'objet d'un suivi tout au long de 2026.

Nous avons élargi notre approche de gestion des enjeux sociaux importants afin de mettre davantage l'accent sur des activités de nature plus proactive, ce qui se traduit par l'élargissement progressif de nos objectifs sociaux publics depuis 2023.

Nous menons des processus d'EIES pour l'ensemble de nos projets, conformément aux exigences nationales en matière d'autorisation environnementale, celles-ci étant alignées sur les meilleures pratiques internationales, notamment les normes de performance de la SFI. Un volet essentiel du processus d'EIES est l'établissement des conditions antérieures au développement, qui servent de référence pour l'identification et la gestion des risques et des impacts potentiels. Les mesures de gestion requises sont consignées dans un PGES qui, conjointement avec les conditions spécifiques des permis, fait partie des obligations de conformité applicables à la réalisation du projet tout au long de sa durée de vie.

Nos activités d'engagement continues nourrissent notre compréhension des risques et des impacts liés aux communautés et permettent de déterminer si des mesures supplémentaires sont nécessaires pour maîtriser, réduire ou prévenir ces impacts.

Cette approche de gestion globale s'applique à l'ensemble des enjeux sociaux présentés ci-dessous et n'est donc pas reprise dans chaque section.

Contrôle de la gouvernance :
- Comité du développement durable du Conseil oard Sustainability Committee

Contrôle de la gestion :
- Dirigeants responsables : président-directeur général, directrice du développement durable
- Responsables sur les sites : responsables de sites, responsables de la performance sociale, ainsi que les autres responsables fonctionnels spécifiques (décrits dans les sections pertinentes ci-dessous)

Politiques et normes de gestion connexes :
- Politique de responsabilité sociale (mai 2024)
- Norme relative à la performance sociale (déc 2024)

10.1 Autonomiser nos communautés

Notre performance

Comme indiqué ci-dessus, notre engagement en faveur de la responsabilité sociale se reflète dans nos objectifs publics ; malheureusement, nous ne les avons pas atteints en 2025.

En ce qui concerne les incidents communautaires, nous avons malheureusement enregistré quatre incidents communautaires majeurs (c'est-à-dire de niveau 4 ou supérieur). Ces incidents sont survenus à Sadiola et étaient tous liés à des accidents de la route impliquant des véhicules de la communauté. Outre ceux-ci, nous avons enregistré huit autres incidents communautaires (principalement des incidents de niveau 1 et 2). Nous continuons d'enquêter sur tous les incidents et d'en assurer le suivi afin d'en comprendre les causes profondes et de faciliter la mise en place de contrôles renforcés pour éviter leur récurrence.

Nous avions également des objectifs publics relatifs aux états de référence socioéconomiques et aux plans de développement social pour l'ensemble de nos sites. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés à l'égard de ces deux objectifs, ceux-ci n'ont pas été menés à terme sur tous nos sites.



10.2 Engagement communautaire

Pourquoi est-ce important ?

Les activités minières sont inextricablement liées aux communautés hôtes ; elles peuvent générer de la valeur partagée par l'emploi, l'approvisionnement et le développement communautaire, tout en exerçant des pressions sur les infrastructures et les services de la communauté hôte ainsi que sur les ressources naturelles environnantes. Une gestion responsable de ces impacts est essentielle au maintien de l'acceptabilité sociale et doit tenir compte de la durée de vie limitée de nos sites, afin que le bien-être à long terme des communautés ne soit pas sacrifié au profit de gains à court terme.

La gestion de ces impacts exige des relations solides, qui se construisent dans la durée grâce à une présence constante, à une écoute active et à une réponse rapide aux préoccupations. Un engagement efficace des parties prenantes nous aide à repérer et à traiter les problèmes tôt, à réduire les risques opérationnels et les risques d'atteinte à la réputation et à éviter les conflits sociaux, les retards de projet et les litiges juridiques. Il favorise également des retombées positives pour les communautés, en associant les parties prenantes à des programmes qui répondent aux besoins locaux.

Notre approche

Nous nous employons à obtenir et à maintenir une « acceptabilité sociale » en établissant des relations constructives avec nos parties prenantes. Nos mines et nos projets de développement disposent de plans d'engagement des parties prenantes fondés sur l'identification et l'analyse des parties prenantes susceptibles d'être touchées par nos activités et de celles qui peuvent influencer nos activités. Notre approche d'engagement repose sur trois principes clés : l'interactivité (c'est-à-dire que l'engagement ne consiste pas en une diffusion d'information à sens unique), la sensibilité culturelle et la transparence. La nature de nos activités d'engagement varie d'un site à l'autre, selon l'ampleur et la complexité de nos activités.

Nous maintenons des mécanismes de traitement des plaintes communautaires accessibles, alignés sur les normes de performance de la SFI et sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces mécanismes offrent un moyen transparent de formuler, d'évaluer et de traiter les plaintes de manière cohérente et ouverte. Les plaintes font l'objet d'un examen régulier afin de dégager les tendances d'une année à l'autre, de détecter les problèmes émergents et d'orienter, au besoin, des interventions de gestion proactive.

Notre approche générale est celle décrite pour tous les enjeux importants en matière de performance sociale (voir la section Autonomiser nos communautés).

10.2 Engagement communautaire

Notre performance

La dynamique des parties prenantes peut évoluer, sous l'effet des changements démographiques, des rapports de force et de l'évolution des perceptions ; c'est pourquoi nos plans d'engagement des parties prenantes et les cartographies des parties prenantes qui les accompagnent font l'objet d'examens et de mises à jour réguliers, exercice mené sur l'ensemble de nos sites en 2025. Cela nous permet d'adapter nos stratégies d'engagement à l'évolution du contexte opérationnel, tant sur le plan de la dynamique des parties prenantes que de nos activités.

En 2025, diverses méthodes d'engagement des parties prenantes ont été employées selon le contexte. À l'échelle de l'organisation, nous avons mené plus de 400 activités d'engagement. Comme prévu, les activités d'engagement varient d'un site à l'autre en fonction des activités en cours et prévues ; par exemple, un processus d'acquisition de terres et de réinstallation était en cours à Kurmuk, et le complexe de Côte d'Ivoire a connu des changements organisationnels.

En 2025, nous avons reçu 161 plaintes (auxquelles s'ajoutaient 85 plaintes non résolues des années précédentes), et nous en avons résolu 148. Certaines plaintes, plus complexes, prennent plus de temps à traiter ; elles sont transmises à un échelon supérieur et font l'objet d'un soutien additionnel dans le cadre du processus de résolution des plaintes. La majorité des plaintes portaient sur l'acquisition de terres et la réinstallation, les impacts sur les ressources en eau, les vibrations et les dommages matériels.

Engagement communautaire – Notre performance (engagement des parties prenantes : plaintes)

	Plaintes ouvertes (1er janvier 2025)	**Plaintes reçues en 2025**	**Plaintes résolues en 2025**	**Plaintes ouvertes** (31 décembre 2025)
Sadiola	44	59	44	59
Bonikro	20	31	39	12
Agbaou	14	38	33	19
Kurmuk	0	0	0	0
Projets	7	25	26	6
Exploration	0	8	6	2
Total consolidé	**85**	**161**	**148**	**98**

Engagement communautaire – Notre performance (engagement des parties prenantes : plaintes)

	Activités d'engagement officielles	**Activités d'engagement communautaire**	**Total**
Sadiola	15	94	109
Bonikro	38	71	109
Agbaou	12	49	61
Kurmuk	0	0	0
Projets	44	26	70
Exploration	7	51	58
Total consolidé	**116**	**291**	**407**

10.2 Engagement communautaire

Notre performance (engagement des parties prenantes : plaintes)



Sadiola

- 2 % Emploi local
- 14 % Qualité des routes
- 58 % Ressources en eau
- 3 % Qualité de l'air et bruit
- 22 % Vibrations
- 2 % Autres



Bonikro

- 39 % Accès aux terres et réinstallation
- 13 % Emploi local
- 3 % Comportement du personnel
- 32 % Dommages matériels
- 3 % Ressources en eau
- 3 % Qualité de l'air et bruit
- 3 % Vibrations
- 3 % Autres



Agbaou

- 45 % Accès aux terres et réinstallation
- 5 % Comportement du personnel
- 3 % Dommages matériels
- 45 % Ressources en eau
- 3 % Vibrations



Projets

- 44 % Accès aux terres et réinstallation
- 4 % Emploi local
- 16 % Approvisionnement local
- 8 % Comportement du personnel
- 24 % Dommages matériels
- 4 % Autres



Exploration

- 13 % Accès aux terres et réinstallation
- 50 % Comportement du personnel
- 13 % Qualité des routes
- 25 % Dommages matériels



Consolidé

- 25 % Accès aux terres et réinstallation
- 4 % Emploi local
- 2 % Approvisionnement local
- 6 % Comportement du personnel
- 6 % Qualité des routes
- 12 % Dommages matériels
- 32 % Ressources en eau
- 3 % Qualité de l'air et bruit
- 9 % Vibrations
- 2 % Autres

10.3 Développement communautaire

Pourquoi est-ce important ?

Nos sites apportent une contribution importante à nos pays hôtes sous forme d'impôts, de redevances, de dépenses en capital et d'exploitation, de création d'emplois et d'investissements dans des initiatives de développement communautaire (voir la section Contributions économiques). Lorsqu'elles sont bien gérées, ces contributions peuvent améliorer sensiblement le bien-être social au sein de nos communautés hôtes. Cette création de valeur contribue à renforcer notre acceptabilité sociale et à gérer le risque social. Toutefois, comme toute mine a une durée de vie limitée, une planification rigoureuse s'impose pour générer des retombées durables au-delà de la fermeture, éviter que les communautés ne deviennent dépendantes de la mine et réduire les risques sociaux à la fin du cycle de vie de la mine.

Notre approche

Nos accords de développement minier (aussi appelés conventions minières ou conventions d'établissement) officialisent nos contributions économiques et régissent notre relation avec chaque pays. Ils établissent également les exigences relatives à nos contributions obligatoires aux fonds de développement communautaire. Ces contributions obligatoires sont gérées au moyen de plans de développement communautaire, mis à jour tous les deux à trois ans. Les décisions de financement sont généralement approuvées par des comités de développement locaux composés d'administrateurs locaux et de représentants des communautés, ce qui contribue à assurer l'appropriation communautaire de l'utilisation des fonds. Parallèlement, nous réalisons des investissements volontaires qui prolongent notre soutien au-delà de ces obligations.

Notre norme d'entreprise relative à la performance sociale précise les attentes minimales en matière de gestion des activités de développement communautaire. Compte tenu de l'ampleur des investissements obligatoires, l'accent est mis sur un engagement actif auprès des parties prenantes afin de maximiser l'impact des contributions obligatoires, tout en orientant stratégiquement nos investissements volontaires de manière à compléter ces efforts et à répondre aux priorités de développement local.

Parallèlement, nos sites doivent établir et mettre à jour régulièrement l'état de référence socioéconomique, afin d'appuyer l'identification des priorités de développement communautaire et de faciliter par la suite la mesure de l'impact des projets réalisés sur nos communautés. Cet état de référence est destiné à éclairer les décisions relatives aux initiatives de développement communautaire — qu'elles soient financées par des fonds obligatoires ou discrétionnaires. Grâce à cette approche intégrée, nous visons à créer des retombées socioéconomiques durables qui continueront de soutenir les communautés hôtes au-delà du cycle de vie de la mine.

Notre approche générale est celle décrite pour tous les enjeux importants en matière de performance sociale (voir la section Autonomiser nos communautés).



10.3 Développement communautaire

Notre performance

En 2025, nous avons mené des enquêtes socioéconomiques communautaires sur l'ensemble de nos sites afin d'actualiser notre compréhension de la réalité socioéconomique de nos communautés. Ces enquêtes ont été achevées sur deux sites, celles du complexe de Côte d'Ivoire devant l'être en 2026.

En 2025, notre investissement combiné, obligatoire et volontaire, en développement communautaire sur nos sites a totalisé 9 millions $ US, calculé selon la comptabilité d'exercice. Comme le montrent les graphiques, nos investissements discrétionnaires ont servi à appuyer une gamme d'initiatives, notamment en matière d'infrastructures et de services sociaux, d'infrastructures routières et d'activités génératrices de revenus. Des exemples provenant de chaque site sont résumés dans la présente section.

10.3 Développement communautaire

Notre performance

Complexe de Côte d'Ivoire

Nous avons poursuivi notre soutien à long terme à plusieurs projets générateurs de revenus de substitution, dont la riziculture de bas-fonds, la culture d'arbres à caoutchouc et la culture du palmier à huile (certaines de ces initiatives ont déjà été présentées dans des rapports sur le développement durable antérieurs). Le programme de plantation de palmiers à huile est en place à Bonikro et à Agbaou depuis plusieurs années. Chaque année, nous fournissons des plants de palmier à huile aux agriculteurs locaux afin de soutenir le développement de plantations ; en 2025, les plants fournis suffisent à couvrir une superficie totale d'environ 150 hectares. Les palmiers devraient atteindre leur maturité d'ici cinq ans et produire un rendement moyen de 1 500 kg par hectare, ce qui générerait pour les agriculteurs participants un revenu annuel estimé à environ 1 200 $ US par hectare. Le projet vise à diversifier les moyens de subsistance des ménages, à renforcer la génération de revenus à long terme et à soutenir le développement économique local, et en 2026 nous nous employons à quantifier l'étendue des plantations visées par ce programme.

Nous nous sommes associés à la commune de Hiré pour améliorer la gestion des déchets urbains dans les environs. Nous avons fait don d'un camion de collecte des déchets de 14 m^3 d'une valeur d'environ 80 000 $ US, ainsi que de quatre grands conteneurs à déchets d'une valeur d'environ 42 000 $ US. L'initiative a créé des possibilités d'emploi, deux opérateurs ayant été recrutés et formés pour assurer le service de collecte des déchets. La fréquence de collecte des déchets est ainsi passée d'une à deux fois par semaine, ce qui a nettement amélioré la propreté et les conditions environnementales générales de la ville.



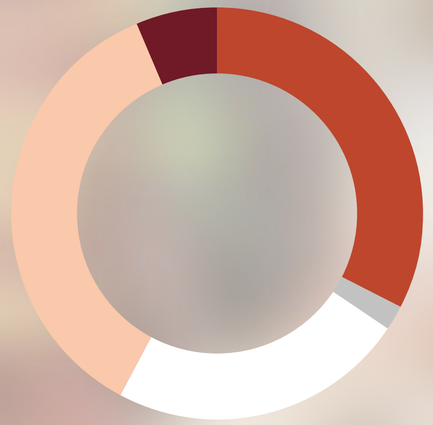
10.3 Développement communautaire

Notre performance

Complexe de Côte d'Ivoire

Agbaou

Répartition en % des investissements discrétionnaires



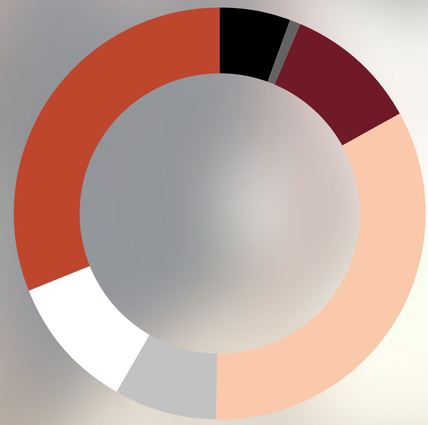
- 36,0 % Développement économique
- 32,6 % Éducation
- 23,3 % Entretien des routes
- 6,2 % Autres
- 1,9 % Accès à l'eau

Agbaou : création de retombées ($ US)

1 458 032	197 377	1 655 409
Investissements obligatoires	Investissements discrétionnaires	Total

Bonikro

Répartition en % des investissements discrétionnaires



- 33,2 % Environnement
- 30,8 % Autres
- 10,7 % Développement économique
- 10,3 % Énergie
- 8,0 % Entretien des routes
- 5,6 % Éducation
- 1,0 % Accès à l'eau
- 0,2 % Santé
- 0,2 % Activités socioculturelles

Bonikro : création de retombées ($ US)

1 911 082	557 917	2 468 999
Investissements obligatoires	Investissements discrétionnaires	Total

10.3 Développement communautaire

Notre performance

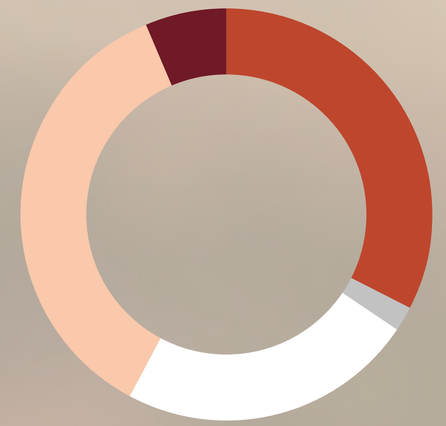
Sadiola

En 2025, une part importante des investissements discrétionnaires a servi à appuyer l'amélioration et l'aménagement de routes desservant des communautés éloignées autour des activités de Korali-Sud. La Société a réhabilité 8 km de route entre Sadiola et Satifara, construit 5 km et 9 km de routes en latérite reliant respectivement Kantela à la route nationale RN21 et Koropoto à Kobocotossou, et réalisé une déviation de 5,6 km de la route communautaire de Korali-Sud.

Ces investissements ont amélioré l'accès aux marchés, aux écoles et aux services de santé, réduit les temps de déplacement et les coûts de transport, renforcé les liens entre des communautés auparavant isolées et accru la résilience environnementale grâce à la lutte contre l'érosion, à des ouvrages de drainage et des ponts durables, ainsi qu'à la réduction des émissions de poussière le long des routes traitées.

Sadiola

Répartition en % des investissements discrétionnaires



- 51,1 % Entretien des routes
- 14,3 % Activités socioculturelles
- 10,4 % Éducation
- 10,3 % Accès à l'eau
- 9 % Autres
- 2,7 % Développement économique
- 1,4 % Énergie
- 0,6 % Santé
- 0,0 % Environnement

Sadiola : création de retombées ($ US)

2 637 929	1 517 269	4 155 198
Investissements obligatoires	Investissements discrétionnaires	Total

10.3 Développement communautaire

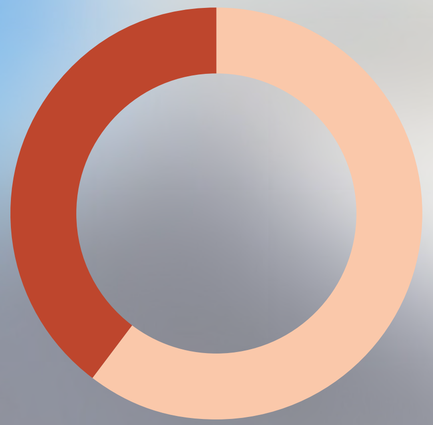
Notre performance

Kurmuk

Le projet Kurmuk étant toujours en construction, nous n'y réalisons que des investissements volontaires dans le développement communautaire. En 2025, nous avons appuyé l'aménagement de routes d'accès communautaires (voir l'étude de cas).

Kurmuk

Répartition en % des investissements discrétionnaires



- 60,2 % Entretien des routes
- 39,5 % Développement économique
- 0,3 % Activités socioculturelles

Projet de Kurmuk : création de retombées ($ US)

0	725 039	725 039
Investissements obligatoires	Investissements discrétionnaires	Total

10.3 Développement communautaire

Étude de cas

Kurmuk : construction de routes d'accès communautaires

Le woreda de Kurmuk est situé en milieu rural et, au-delà de la route principale, très peu de routes et de pistes d'accès permettent une circulation en toute saison. Le programme d'engagement communautaire en cours a permis de constater que trois kebeles ne disposaient pas d'une desserte routière fiable, ce qui limitait l'accès à des infrastructures et à des services sociaux essentiels pour environ 7 000 personnes. Cette situation représentait un défi socioéconomique majeur, en particulier pendant la saison des pluies, lorsque la piste d'accès existante devenait impraticable.

En 2025, la mine d'or de Kurmuk a affecté des ressources à la transformation d'une série de pistes existantes en routes d'accès praticables en toute saison (sur une distance totale de 9,05 km), reliant des zones éloignées des kebeles à la route principale et à d'autres sites clés du woreda. Ces travaux ont compris des ouvrages de drainage et des ponceaux visant à assurer la durabilité des routes et à réduire les dommages causés par les inondations pendant la saison des pluies.

En comblant un déficit d'infrastructures de longue date, l'initiative a non seulement amélioré la connectivité physique, mais elle a aussi ouvert la voie à des retombées sociales et économiques plus larges.





10.3 Développement communautaire

Étude de cas

Complexe de Côte d'Ivoire : renforcer l'employabilité locale par le développement des compétences minières

La création d'une valeur partagée et durable commence par l'investissement dans les personnes. En 2025, le complexe de Côte d'Ivoire a lancé un programme de formation minière visant à combler l'écart entre les attentes des communautés en matière d'emploi et les compétences techniques exigées par l'industrie. L'initiative vise à accroître l'employabilité locale, à renforcer la participation des communautés à la chaîne de valeur minière et à soutenir la pérennité sociale à long terme de nos activités. En 2025, le programme a été offert à 151 jeunes issus de nos communautés hôtes.

Pour offrir une formation adaptée au marché, nous nous sommes associés à des PME locales et à nos entrepreneurs miniers (dont Mota Engil et JTH). En collaboration avec nos entrepreneurs miniers, des formations ont été dispensées en conduite d'équipement lourd, en mécanique industrielle, en électricité automobile, en soudage et en entretien des pneus. À cela s'est ajouté un programme de formation et de certification à la conduite offert par une auto-école agréée (l'auto-école Bamba), à l'issue duquel 100 permis de conduire ont été délivrés.

Dans le cadre de ce programme, nous avons expressément cherché à accroître la participation des femmes, afin d'appuyer notre engagement à progresser vers une main-d'œuvre minière plus inclusive. Les femmes représentent 19 % des participants au programme, ce qui constitue une nette amélioration au regard du profil de notre personnel opérationnel (10 % de femmes).

Au-delà de l'amélioration de l'employabilité, l'initiative a renforcé les relations avec les communautés hôtes en répondant aux attentes locales en matière d'emploi par le développement de compétences pratiques. En investissant dans le capital humain local, le programme contribuera à améliorer les moyens de subsistance, à favoriser une main-d'œuvre locale plus qualifiée et à consolider l'acceptabilité sociale à long terme.

Tout au long de 2026, nous assurerons le suivi de la situation d'emploi de ces jeunes.







10.4 Emploi et approvisionnement à l'échelle locale

Pourquoi est-ce important ?

L'emploi et l'approvisionnement locaux sont au cœur de notre approche de création de valeur partagée avec nos pays hôtes et nos communautés. En accordant la priorité aux travailleurs et aux entreprises à l'échelle locale, nous contribuons à stimuler la croissance économique, à renforcer les capacités locales, à améliorer le bien-être des communautés et à consolider la confiance et les partenariats qui soutiennent notre acceptabilité sociale. Ces priorités sont interreliées. À mesure que la population locale accède à l'emploi, les compétences se développent et les revenus augmentent. À mesure que les entreprises locales s'intègrent à nos chaînes d'approvisionnement, elles gagnent en capacité et en envergure, ce qui génère une demande accrue de biens et de services et favorise la création d'emplois au-delà de nos activités.

Notre approche

Notre norme d'entreprise relative à la performance sociale précise les attentes minimales en matière de promotion et de renforcement du contenu local, ce qui comprend la définition d'un plan de contenu local. Ces plans se veulent interfonctionnels, puisque l'engagement à l'égard du contenu local concerne l'ensemble des services.

À l'heure actuelle, nos sites appliquent certains éléments du plan de contenu local exigé, au moyen de procédures propres à chaque site et de pratiques établies qui encouragent et favorisent l'embauche de candidats locaux, y compris l'offre de formations axées sur les compétences afin d'améliorer l'employabilité des membres de nos communautés locales. Nous soutenons également des programmes d'apprentissage, des stages et des initiatives éducatives afin de renforcer les capacités techniques au sein de nos communautés hôtes. Notre approche en matière d'approvisionnement national est bien établie (comme en témoignent nos données de performance), et des travaux sont en cours pour élaborer une approche permettant d'accroître les possibilités d'approvisionnement régional.

Notre approche générale est celle décrite pour tous les enjeux importants en matière de performance sociale (voir la section Autonomiser nos communautés).



10.4 Emploi et approvisionnement à l'échelle locale

Notre performance

Nous continuons de maintenir des taux élevés d'emploi et d'approvisionnement à l'échelle nationale, et nous mettons en œuvre des pratiques d'emploi et d'approvisionnement locaux afin d'accroître les retombées directes et indirectes pour nos communautés. À la fin de l'année 2025, notre main-d'œuvre (employés et entrepreneurs) comptait 10 631 personnes, dont 91 % étaient issues de nos pays hôtes et 29 % de nos communautés locales. Par ailleurs, 363 personnes ont réalisé des travaux journaliers ou des contrats de courte durée tout au long de l'année 2025, pour une durée moyenne de 22 jours par personne.

Nous nous efforçons de comprendre comment la valeur économique est distribuée à travers nos paiements aux fournisseurs. Comme indiqué dans la section des contributions économiques, environ 11 % des fournisseurs de nos mines en exploitation sont des fournisseurs régionaux, représentant environ 1,4 % des dépenses totales. Nous poursuivons la mise en œuvre d'initiatives visant à renforcer l'approvisionnement régional. À Sadiola, nous avons rédigé notre plan de contenu local afin d'accroître l'approvisionnement en biens et en services auprès de fournisseurs du pays, des travaux étant en cours pour en établir un équivalent à notre complexe de Côte d'Ivoire en 2026.



10.4 Emploi et approvisionnement à l'échelle locale

Étude de cas

Kurmuk : renforcer les compétences locales tout en protégeant les infrastructures critiques

Les projets miniers offrent une occasion importante d'accroître la création de valeur dans le pays, grâce aux emplois indirects et induits associés à l'apport de capitaux et à la demande de biens et de services qui en découle. Dans notre contexte, accorder la priorité à l'approvisionnement local a exigé un engagement à mettre en œuvre des initiatives qui soutiennent la croissance et le développement des fournisseurs régionaux, afin de renforcer la capacité d'approvisionnement.

À la fin de 2025, Allied a relevé la nécessité de réaliser des travaux de parement pour protéger les talus entourant l'aire de stockage des émulsions. Afin de créer des occasions d'approvisionnement local, Allied a pris la décision stratégique de retirer ces travaux du périmètre des grands entrepreneurs déjà en place et de les confier plutôt à un entrepreneur en construction régional.

Sur une période de trois mois, environ 40 travailleurs locaux ont été recrutés, formés et embauchés pour construire environ 1 000 m^2 de parement en maçonnerie de pierre. Avant le début des travaux, tous les participants ont suivi la formation d'accueil en matière de sécurité du site, passé les évaluations d'aptitude médicale et reçu une formation pratique en maçonnerie, ce qui leur a permis d'exécuter les travaux de manière sécuritaire et conformément aux normes de l'industrie. Le projet a été mené à terme sans aucun incident de sécurité.

Cette initiative a démontré qu'un engagement ferme envers l'approvisionnement local peut générer des retombées à la fois opérationnelles et communautaires, en créant des occasions concrètes pour les entreprises locales et en favorisant le développement des compétences locales, dont la valeur s'accroîtra avec le temps pour donner lieu à des économies locales plus stables et plus diversifiées.





10.5 Santé et sécurité communautaires

Pourquoi est-ce important ?

Nous nous engageons à protéger et à améliorer la santé, la sécurité et le bien-être de nos communautés hôtes. L'exploitation minière peut générer d'importantes retombées sociales et économiques, mais elle peut aussi avoir une incidence directe et indirecte sur la santé et la sécurité communautaires. Les risques potentiels comprennent les impacts liés à la circulation routière, l'accès non autorisé aux infrastructures minières, les changements environnementaux et l'afflux de population. Grâce à une gestion rigoureuse des risques et à un engagement continu des parties prenantes, nous nous employons à prévenir, à réduire et à gérer ces impacts, tout en contribuant à améliorer la santé des communautés au moyen de nos programmes d'investissement.

Notre approche



La santé et la sécurité communautaires constituent un thème transversal qui recoupe plusieurs de nos enjeux importants. Nous identifions nos risques et impacts potentiels en matière de santé et de sécurité communautaires à l'aide de diverses approches, notamment les évaluations des risques menées sur nos sites, les évaluations d'impact associées aux nouveaux projets ou aux projets d'expansion, nos activités d'engagement continu ainsi que nos mécanismes de traitement des plaintes. Ces risques sont généralement gérés au moyen d'une série de plans et de procédures propres à chaque site, selon leur source ; par exemple, la santé et la sécurité au travail, la gestion de la circulation, la gestion de l'eau, etc.

Nous évaluons l'efficacité de notre approche en matière de santé et de sécurité communautaires à la lumière des résultats qu'elle produit pour nos communautés hôtes. Comme il est mentionné dans la section sur le développement communautaire, nos sites doivent établir et mettre à jour régulièrement l'état de référence socioéconomique (qui comprend les infrastructures et les services liés à la santé ainsi que la prévalence des maladies), afin d'éclairer l'établissement des priorités en matière d'initiatives de développement communautaire et de soutenir l'élaboration d'indicateurs de bien-être permettant de mesurer l'impact de nos activités.

Des évaluations continues des risques, une surveillance environnementale régulière ainsi que des examens et audits périodiques sont menés afin de vérifier si les impacts observés sont conformes aux prévisions et de déterminer si des mesures supplémentaires sont nécessaires pour les contrôler, les atténuer ou les prévenir. Conjuguée à l'évaluation de tout incident lié aux communautés, cette démarche constitue le mécanisme de rétroaction qui permet une gestion proactive de la santé et de la sécurité communautaires.

Notre approche générale est celle décrite pour tous les enjeux importants en matière de performance sociale (voir la section Autonomiser nos communautés).

10.5 Santé et sécurité communautaires

Notre performance

Comme il est mentionné dans la section « Développement communautaire », nous avons mené en 2025, sur l'ensemble de nos sites, des enquêtes socioéconomiques communautaires qui portent notamment sur les aspects liés à la santé, afin d'actualiser notre compréhension de la réalité socioéconomique de nos communautés. Ces enquêtes ont été achevées sur deux sites, celles du complexe de Côte d'Ivoire devant l'être en 2026. Cela facilitera le recensement des priorités de développement communautaire et, par la suite, la mesure de l'impact des projets réalisés sur nos communautés.

Les accidents liés à la circulation sur le réseau routier public demeurent un domaine d'intervention prioritaire puisque, malheureusement, en 2025, les quatre incidents communautaires majeurs (c'est-à-dire ceux classés de niveau 4 ou supérieur) étaient tous liés à des accidents de la route survenus hors site avec des véhicules de la communauté, à Sadiola. Des campagnes ciblées de sensibilisation à la conduite et à la sécurité routière ont été mises en œuvre pour remédier à ces incidents, et elles se poursuivront en 2026.

Accidents de la circulation

En matière de santé communautaire, nous continuons de nous concentrer sur la mise en oeuvre de notre stratégie de lutte contre le paludisme à l'échelle de l'organisation (voir l'étude de cas). La majorité de notre personnel vit dans les communautés locales ; les initiatives destinées à notre personnel contribuent donc également à réduire l'incidence du paludisme au sein de ces communautés. Parallèlement, des travaux sont en cours pour étendre nos initiatives de lutte antivectorielle à l'ensemble des communautés.

À Sadiola et à Korali-Sud, une pulvérisation intradomiciliaire à effet rémanent a été réalisée dans l'ensemble des ménages des 13 communautés entourant les opérations minières, dans le cadre d'initiatives globales de prévention du paludisme.

Par ailleurs, une chimioprévention du paludisme saisonnier a été offerte à environ 40 000 personnes afin de contribuer à réduire l'incidence du paludisme au sein des populations vulnérables.

Paludisme

Sadiola a apporté un soutien important aux campagnes de vaccination menées par le gouvernement, contribuant à l'immunisation de plus de 8 000 personnes contre la rougeole et la rubéole et de plus de 10 000 enfants contre la poliomyélite. Au complexe de Côte d'Ivoire, les initiatives annuelles de santé communautaire visent à sensibiliser la population au cancer du sein et à offrir des services de dépistage afin de favoriser une détection précoce et d'améliorer les résultats en matière de santé pour les femmes des communautés hôtes.

Nous continuons également de soutenir des campagnes de vaccination ainsi que d'autres campagnes de sensibilisation portant sur les infections transmissibles sexuellement, le cancer du sein et d'autres maladies.

Campagnes de sensibilisation et de vaccination

10.6 Acquisition de terres et réinstallation des communautés

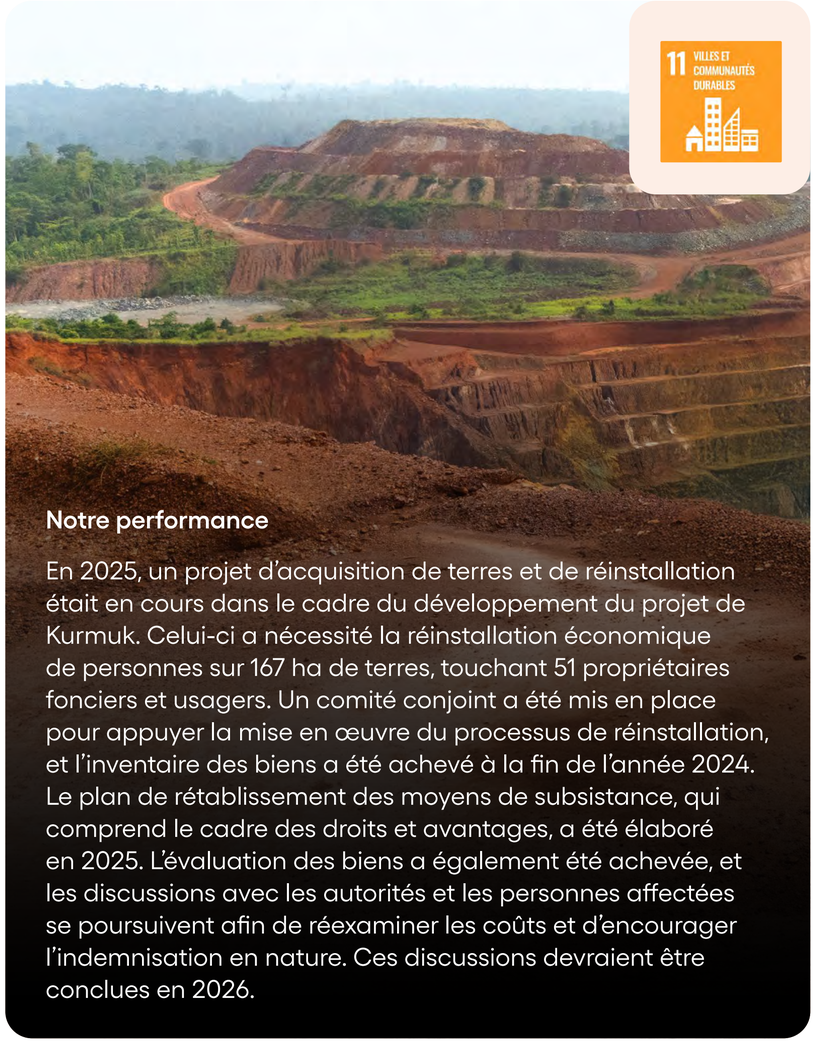
Pourquoi est-ce important ?

Nos activités d'exploration et d'exploitation sont menées dans des zones où se trouvent les ressources minérales et, dans certains cas, l'accès aux terres peut nécessiter une réinstallation physique ou économique. Les processus de réinstallation sont intrinsèquement complexes et englobent des dimensions culturelles, sociales et économiques ainsi que des impacts potentiels. La participation effective des personnes affectées est essentielle à l'obtention de résultats positifs et, en l'absence d'une gestion adéquate, la continuité de nos opérations et notre acceptabilité sociale peuvent être compromises. La réinstallation constitue un enjeu important sur l'ensemble de nos sites, où des projets de réinstallation récemment achevés ou en cours sont susceptibles d'influer sur l'accès des populations aux terres et à leurs moyens de subsistance.

Notre approche

Notre politique de responsabilité sociale et notre norme relative à la performance sociale énoncent notre engagement à éviter ou à minimiser les impacts liés à la réinstallation en appliquant la hiérarchie des mesures d'atténuation, en privilégiant l'évitement de la réinstallation chaque fois que cela est réalisable et en réduisant les impacts inévitables grâce à une planification rigoureuse et à l'engagement des parties prenantes.

Lorsque l'acquisition de terres ou la réinstallation s'avère nécessaire, nous mettons en œuvre des processus conformes aux principes de la norme de performance 5 de la SFI sur l'acquisition de terres et la réinstallation involontaire, comme le prévoit notre norme relative à la performance sociale. Notre approche vise à protéger les droits et les moyens de subsistance des personnes affectées tout en favorisant des résultats justes, transparents et équitables.



Notre performance

En 2025, un projet d'acquisition de terres et de réinstallation était en cours dans le cadre du développement du projet de Kurmuk. Celui-ci a nécessité la réinstallation économique de personnes sur 167 ha de terres, touchant 51 propriétaires fonciers et usagers. Un comité conjoint a été mis en place pour appuyer la mise en œuvre du processus de réinstallation, et l'inventaire des biens a été achevé à la fin de l'année 2024. Le plan de rétablissement des moyens de subsistance, qui comprend le cadre des droits et avantages, a été élaboré en 2025. L'évaluation des biens a également été achevée, et les discussions avec les autorités et les personnes affectées se poursuivent afin de réexaminer les coûts et d'encourager l'indemnisation en nature. Ces discussions devraient être conclues en 2026.

10.7 Exploitation artisanale et à petite échelle de l'or

Pourquoi est-ce important ?

L'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or (EMAPE) caractérise le secteur minier depuis longtemps, et le contexte opérationnel continue d'évoluer. L'EMAPE constitue une source importante de moyens de subsistance dans les régions où nous sommes présents. Les activités d'EMAPE menées sur nos périmètres d'exploitation et à proximité de ceux-ci exigent une gestion rigoureuse afin de répondre aux risques opérationnels, environnementaux, sociaux et de sécurité qui peuvent en découler. Nous collaborons avec les gouvernements, les communautés et les autres parties prenantes afin de promouvoir des pratiques responsables, de limiter les conflits et de soutenir des possibilités de subsistance durables parallèlement à nos opérations minières.

Notre approche

Conscients de la complexité de l'EMAPE, nous avons mis en place des comités EMAPE interfonctionnels à chacun de nos sites, qui se réunissent régulièrement pour orienter et suivre la mise en œuvre des actions stratégiques et pour évaluer les enjeux en évolution et émergents. Par l'entremise de ces instances, nous nous employons à gérer les risques opérationnels, communautaires, environnementaux et de sûreté, tout en favorisant un engagement constructif avec les parties prenantes de l'EMAPE et une coexistence responsable lorsque cela est approprié.

Nous continuons de concentrer nos efforts sur ces cinq piliers :

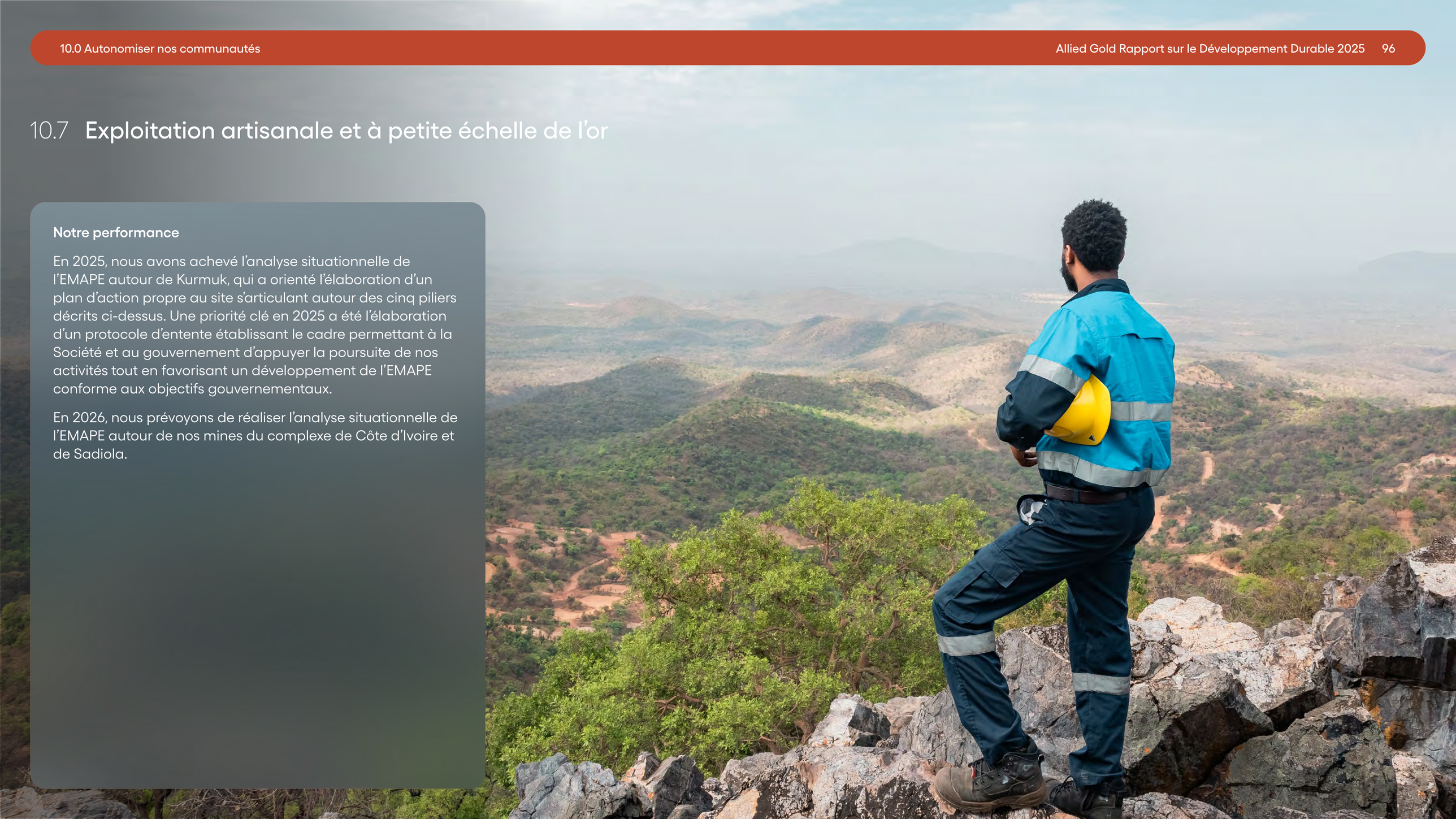
- **Évaluation et suivi :** Suivi continu du contexte situationnel, incluant le cadre réglementaire, la nature des activités d'EMAPE dans la zone, les risques associés pour la Société (notamment les sites concernés), ainsi que les interventions des acteurs de la sécurité publique et privée en lien avec l'EMAPE.
- **Engagement des parties prenantes :** Renforcement de la cartographie des parties prenantes de l'EMAPE en vue de développer des programmes d'engagement ciblés, favorisant le dialogue autour d'initiatives mutuellement bénéfiques pour la gestion de l'EMAPE.
- **Développement communautaire :** Appui à des programmes favorisant la diversification des moyens de subsistance, dans le cadre d'une planification continue du développement communautaire.
- **Formalisation :** Identification de mécanismes appropriés pour appuyer la formalisation de l'EMAPE, lorsqu'elle est jugée pertinente.
- **Sûreté :** Maintien de mesures de sûreté adaptées à la protection de notre personnel et de nos actifs, tout en assurant le respect et la protection des droits humains des communautés EMAPE par les prestataires de services de sûreté.

10.7 Exploitation artisanale et à petite échelle de l'or

Notre performance

En 2025, nous avons achevé l'analyse situationnelle de l'EMAPE autour de Kurmuk, qui a orienté l'élaboration d'un plan d'action propre au site s'articulant autour des cinq piliers décrits ci-dessus. Une priorité clé en 2025 a été l'élaboration d'un protocole d'entente établissant le cadre permettant à la Société et au gouvernement d'appuyer la poursuite de nos activités tout en favorisant un développement de l'EMAPE conforme aux objectifs gouvernementaux.

En 2026, nous prévoyons de réaliser l'analyse situationnelle de l'EMAPE autour de nos mines du complexe de Côte d'Ivoire et de Sadiola.



Siège social

Royal Bank Plaza, Tour Nord
200 rue Bay, bureau 2200
Toronto (Ontario) M5J 2T3
Canada

Nous contacter

Courriel : IR@alliedgold.com